

La question des écoles séparées

COMME POUR LA QUESTION DE LA MARINE, LES NATIONALISTES SE DECLARENT MAINTENANT IMPUISSANTS.

Comme sur la question de la marine, le gouvernement Borden n'a pas de programme défini sur la question des écoles séparées. Il ne sait même pas s'il doit avoir un programme à ce sujet ou si, comme encore pour la marine, il songe à déclarer cette question réglée et désormais hors de la puissance du parlement fédéral.

La question des Ecoles séparées est l'une de celles que l'élément castor, de notre province, dont l'hon. M. Pelletier est le plus bel ornement, a tenues avec le plus d'acharnement devant les électeurs pendant la dernière campagne.

M. Monk lui-même, quoiqu'il l'ait peu discutée en public, a cru devoir y référer assez longuement dans son discours sur l'adresse. Et maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, et les libéraux dans l'opposition, MM. Monk, Pelletier et Nantel ont bien autre chose à faire que de s'occuper de la marine et des Ecoles séparées.

"Il est vrai, a déclaré M. Pelletier, que nous avons reproché au gouvernement Laurier de ne pas avoir rendu aux catholiques de l'Ouest tous leurs droits scolaires; mais nous n'avons jamais promis que les conservateurs les leur rendraient."

Et il n'est même pas sûr, aujourd'hui, que le gouvernement fédéral ait le droit de faire ce que M. Bourassa et M. Laverge, M. Monk, M. Pelletier et les autres ont tant et si souvent reproché à Sir Wilfrid Laurier de n'avoir pas fait!

Ces gens, dans l'opposition, criaient à Sir Wilfrid Laurier: "Pourquoi ne rendez-vous pas à nos coreligionnaires de l'Ouest la plénitude de leurs droits scolaires?"

Maintenant qu'ils sont au pouvoir, leur porte-parole, l'hon. M. Pelletier, change de ton: "Nous ne savons pas, dit-il, si le gouvernement fédéral a le droit de le faire." Et s'il fallait en croire la version de "La Gazette", M. Pelletier aurait même affirmé que le gouvernement fédéral ne peut plus rien y faire.

Il y a quelques semaines, on prêtait à S. G. Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, l'intention de reprendre auprès du gouvernement fédéral, maintenant conservateur, l'agitation en faveur d'un nouveau règlement de la question des Ecoles séparées au Manitoba.

De nombreuses voix ayant une autorité morale considérable sur les électeurs de la province de Québec, se sont élevées pendant la dernière campagne pour demander de renverser le gouvernement Laurier, qui refusait de faire justice aux catholiques du Manitoba.

Maintenant que le gouvernement Laurier est renversé et remplacé par des gens en qui Mgr Langevin et les voix en question mettaient leur confiance, on vient leur dire que le gouvernement fédéral ne peut plus rien faire.

Devons-nous donc nous attendre à ce que l'hypocrisie des Monk, des Pelletier et des castor-nationalistes en général soit dénoncée avec autant de vigueur que le fut le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier?

Quoi qu'il en soit et quoi qu'on en fasse, il n'en restera pas moins ce fait, devant les électeurs de la province de Québec, que les prétendus champions des Ecoles séparées du Manitoba et du Nord-Ouest n'étaient que de misérables hypocrites qui ne sont pas plutôt au pouvoir qu'ils répudient leurs promesses et se cachent derrière un "non possumus" démentant toutes leurs déclarations, toutes leurs revendications.

La question des Ecoles séparées, comme la question de la marine, les deux questions avec lesquelles les castor-nationalistes ont soulevé tant de naïfs Canadiens-français, ont donné tout ce qu'on leur demandait: Laurier est renversé. Le reste n'a plus d'importance.

Ces cyniques aveux des archi-hypocrites que la province d'Ontario a mis au pouvoir, avec l'aide de Bourassa et de ses amis, vont-ils ouvrir les yeux à leurs dupes?

Le gouvernement Whitney

ET LES ECOLES BILINGUES

Un confrère de Toronto faisait récemment ressortir l'embarras où se trouvait Sir James P. Whitney, pour prendre une attitude nette et bien définie sur la question des écoles bilingues. Il mettait dans la bouche de Sir James les paroles suivantes, qui résument bien ses discours sur la question. Le confrère représente Sir James parlant à une assemblée et déclarant, en frappant du poing sur la table:

"Il n'y a pas d'écoles bilingues dans la province d'Ontario; et j'ai chargé le Dr Merchant de les visiter et d'en faire rapport au gouvernement; lorsque nous aurons ce rapport, nous en suivrons les recommandations."

Un des collègues de Sir James, l'hon. M. Foy, procureur général, est candidat pour Toronto Nord, circonscription orangiste; il déclare lui aussi: "Il n'existe pas d'écoles bilingues dans l'Ontario et il est défendu par la loi d'enseigner, dans les écoles publiques, aucune autre langue que l'anglais."

Voilà qui est catégorique. Mais un autre de ses collègues, l'hon. Dr Rhéaume, ministre des Travaux Publics, est candidat dans Essex, comté habité par une nombreuse population de Canadiens-français. Pour lui, la question de l'école bilingue ne se pose pas à cette élection. On l'y a posée sans raison; et si cette école rencontre de l'opposition, c'est dans des endroits où elle n'existe pas et où par conséquent, on ne connaît rien d'elle!

Et lorsqu'on lui remet en mémoire

les déclarations de M. Foy, il dit que M. Foy n'a fait qu'exprimer son opinion personnelle et ne parle pas au nom du gouvernement.

Nous craignons bien que Sir James et M. Foy expriment beaucoup plus probablement l'opinion du gouvernement et nous conseillons fort à nos compatriotes d'Ontario de ne pas s'en rapporter à l'hon. M. Rhéaume.

Qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire respecter par tout gouvernement provincial d'Ontario les libertés qu'ils ont obtenues d'un gouvernement libéral.

Une autre victoire des "trusts"

Non content de refuser aux cultivateurs de l'Ouest la réciprocité avec les Etats-Unis pour leurs produits, le ministre des "trusts" vient de les priver du bénéfice de la concurrence américaine pour le bois de construction dont ils ont si constamment besoin.

Le bois est une nécessité pour le colon, autant que la terre: les cultivateurs de l'Ouest ont souvent réclamé contre la tyrannie de la combine des marchands de bois de la côte du Pacifique qui les exploitait à outrance.

Le gouvernement Laurier leur avait accordé une certaine mesure de soulagement en permettant l'entrée en franchise du bois séché, mais non blanchi sur plus d'une face, venant des Etats-Unis.

Aussitôt après la victoire des

L'hon. M. Bryce chez M. Borden

ET L'ATTITUDE DES CONSERVATEURS

L'hon. M. Borden donnait, hier, à Ottawa, un déjeuner en l'honneur de l'hon. James Bryce, ambassadeur de Sa Majesté, à Washington, qui vient conférer avec le gouvernement canadien de questions pendantes entre le Canada et les Etats-Unis.

Le premier ministre n'a-t-il profité de l'occasion pour protester auprès de M. Bryce contre les avances dont ses amis politiques, les Unionistes anglais, ont abreuvé au parlement impérial le représentant de Sa Majesté, pour avoir trop complaisamment servi les intérêts du Canada?

Il y a de ces occasions où le rôle d'hôte comporte des tâches assez délicates à remplir. C'est dans ces occasions que le tact d'un homme pu-

blic se révèle et, jusqu'ici, nous n'avons guère eu l'occasion de constater cette qualité chez M. Borden. Espérons toutefois, qu'il s'en sera tiré à son honneur et à celui du Canada.

L'hon. M. Bryce a été, depuis qu'il occupe son poste à Washington, presque autant l'ambassadeur du Canada que celui de la Grande-Bretagne; il a été celui des agents diplomatiques anglais qui a le plus explicitement reconnu la mesure d'autonomie dont nous jouissons — mesure que l'hon. M. Foster trouve, d'ailleurs, exagérée. Si M. Borden et son parti ne lui en savent pas assez gré, qu'il sache bien que le Canada tout entier, en dehors de la coterie jingo, lui en est profondément reconnaissant et est heureux en ce moment de le lui dire.

"Trusts" du 21 septembre, la combine des marchands de bois de la côte du Pacifique s'est réunie en assemblée; elle a décidé de suspendre sa production pendant quelque temps et de la réglementer ensuite. Première mesure pour asservir les colons consommateurs.

Puis elle est allée demander au gouvernement qui la représente à Ottawa, de veiller à restreindre l'importation des bois américains. Elle a obtenu, naturellement, ce qu'elle demandait.

Les bois admis en franchise ne doivent pas être blanchis sur plus d'une face. Or les scieries américaines blanchissent aussi l'un des bouts. Et voilà le joint trouvé pour leur fermer l'entrée des provinces de l'Ouest.

M. Reid, ministre des Douanes, a, sur l'ordre de la combine de la côte du Pacifique, donné instruction aux préposés sous ses ordres de percevoir le droit de 25 p.c. sur le bois importé des Etats-Unis, lorsque, en outre d'être blanchi sur une face, il est aussi blanchi à un bout.

Quelle différence cela peut-il faire? a demandé naïvement M. Reid aux députés de l'Ouest qui protestaient.

La différence, lui a-t-on répondu, est de 12,000,000 par année.

Et les capitalistes et les industriels millionnaires d'Ontario s'imaginent qu'ils ont tué la réciprocité et établi pour toujours la domination des Trusts sur les consommateurs du Canada!

Ils se trompent étrangement!

P. S. — Voilà maintenant qu'on annonce un "merger" des fabricants d'instruments aratoires pour l'Ouest. Encore un résultat du rejet de la réciprocité!

Et cette fois, c'est un comble.

Les traitements de l'hon. C. J. Doherty

M. Borden a fait connaître que l'hon. C. J. Doherty, ministre de la Justice, ne reçoit que les traitements et pension de retraite qui doivent lui être payés d'après les statuts.

Il est possible que la loi assurant aux juges une pension de retraite, après un certain nombre d'années de service ne stipule pas que cette pension devra cesser si le pensionnaire devient ministre ou accepte une autre fonction de l'Etat.

Mais si, en l'absence d'une disposition formelle de la loi, l'hon. ex-juge Doherty peut avoir strictement et légalement le droit de toucher, en même temps, un traitement de \$9,500 comme ministre de la couronne et député, et une pension de \$4,666.66 comme ancien juge mis à la retraite, parce qu'il ne pouvait plus rendre au pays les services appartenant à ses fonctions, il y a tout de même là une anomalie qui frappe le public.

Dans toutes nos sociétés de secours mutuels, l'acceptation par un pensionnaire d'une situation rétribuée, suspend le droit à la pension; et il en est de même dans le service civil. Si l'on n'a pas cru devoir insérer cette disposition dans la loi qui gouverne la retraite des juges, c'est qu'on a dû supposer qu'un texte n'était pas nécessaire pour assurer cette mesure d'équité lorsqu'il s'agit de juges.

S'il est légal pour l'hon. M. Doherty, de recevoir une pension comme juge en retraite, en même temps qu'un traitement comme ministre de la couronne, il n'en est pas moins vrai que ce cumul est anormal et choque les idées générales que l'on se fait de la raison d'être d'une pension de retraite.

KRUG & CO
PRIVATE CUVÉE
THE CHAMPAGNE
FOR SELECT PEOPLE
218-219, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

BILLET DU MATIN

Jurys de Femmes

On sait qu'une nouvelle loi, en Californie, a permis aux femmes de constituer des jurys et de rendre la justice. Cette manifestation particulière des progrès du féminisme a naturellement excité l'intérêt des psychologues lesquels concédaient volontiers à la femme une certaine influence en matière de justice, mais n'auraient pas songé à lui confier l'exercice d'une des fonctions les plus importantes du langage judiciaire. Son influence devait s'exercer hors de cour, s'insinuer délicatement et non pas s'affirmer!

Quoi qu'il en soit, il y a maintenant en Californie des jurys qui sont femmes, et des femmes qui sont jurés. Veut-on connaître quelques-unes de leurs sentences? Elles sont caractéristiques, même si elles relèvent plus d'un Jules Moineau ou d'un Eugène Chavette, que d'un Chancelier de l'Hôpital.

Voici, par exemple, à San Francisco, une femme accusée d'avoir brisé une vitre à coups de pierre.

Or, dit le journal qui raconte le procès, "à peine est-elle l'acte d'accusation que la prévenue fut acquittée à l'unanimité." Et pourquoi? Ces dames déclarèrent aussitôt qu'une femme est, de sa nature, trop faible pour atteindre un but avec un projectile: donc, ou bien la prévenue n'avait pas lancé de pierre, ou bien elle n'avait pas touché la vitre.

Vous me direz, sans doute, que le carreau était brisé, qu'on l'a prouvé à l'enquête, qu'on a produit même les morceaux de vitre. Qu'importe! "Une femme est trop faible, etc..." et on a acquitté la prévenue. Voilà du moins un jury qui sait "atteindre son but" sans projectile.

Une autre fois, c'était à San Francisco encore; il s'agissait d'un motocycliste poursuivi pour excès de vitesse. Est-ce esprit de contradiction? La procédure fut moins rapide, très lente même: on ne se décidait à rien, ces dames ne pouvaient s'entendre sur le mouvement précis qu'on peut permettre à un cycliste. Elles allèrent même jusqu'à se chamailler sur le lieu où elles prendraient le lunch, à la suspension du procès: et le bailli dut leur "assigner d'office un restaurant." (Sic).

À la reprise, même lenteur à juger l'excès de vitesse du cycliste qui était probablement bel homme, et que nos "magistrates" ne se résignèrent pas à renvoyer chez lui, avec ou sans amende.

On finit par l'acquiescer, en le priant d'aller moins vite... en bicyclette, et la présidente du jury, tout en rendant son verdict, en profita, probablement pour inviter le prévenu à un five-o'clock qu'elle donnait le surlendemain.

Ne sourions pas trop! Il y a eu, au dernier terme, des jurys masculins qui ont rendu des verdicts autrement graves et ridicules.

GRAINDORGE.

Au Fil de la Plume

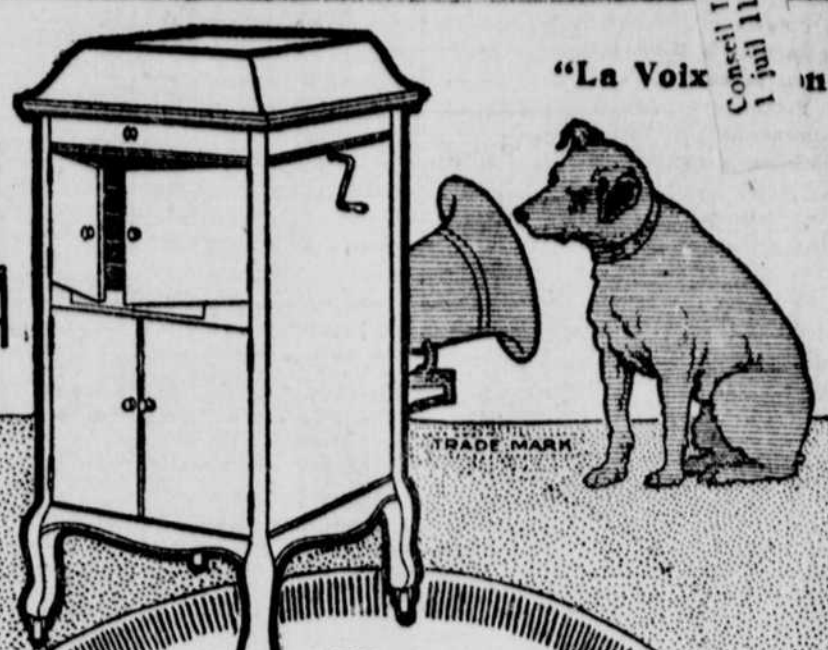
Si M. Borden admet n'avoir fait aucune promesse au sujet de la marine, M. Monk s'est donc vendu, M. Laverge a menti aux électeurs de Lorette et le journal de M. Bourassa manque à son devoir en ne dénonçant pas ces hypocrites.

Il est beau, le nationalisme au pouvoir!

Le gouvernement Borden continue de ne pas répondre aux interpellations de la gauche.

Et le docteur Sproule trouve cela

LE FAMEUX VICTROLA



"La Voix de son Maître"

Un Avis de Santa Claus

"Vous pourriez faire le tour du monde en ma compagnie et ne pourriez avoir un plus beau cadeau que le"

VICTOR VICTROLA

GRAM-O-PHONE SANS CORNET

Prix : \$20.00 à \$250.00 (Paiements faciles, si on le désire.)

Cet instrument merveilleux, reproduisant les sons, procure à la maison la musique appropriée à toutes les occasions, que ce soit l'admirable musique sacrée, le chant émouvant de Caruso, ou d'une mélodie d'un quatuor instrumental, ou la gaieté bruyante d'une étoile de salle de concert.

Nous avons un grand choix de registres français parmi lesquels se trouvent les suivants :

CHANT

Durs Comiques

12 pouces, double-face,

\$1.50

Duos

10 pouces, double-face,

90c

130010 — Les deux Chanteurs sans parler partie Herre
Les deux Chanteurs sans parler partie Herre
Monsieur Dambrine, Ténor des Variétés, Paris.
130011 — (a) Le Cour et la Vain...
(b) Le Jour et la Nuit...
Brunet et Guyon La Chantelle...
Monsieur Perrot, Baryton de l'Alhambra, Paris.
130012 — Ma Chérie et Jolie...
Ma Mille...
130048 — La Veuve Joyeuse (Révisions) révisions
d'un seul, acte 1er et 2e... F. Lehar
La Veuve Joyeuse (Révisions) révisions
d'un seul, acte 1er et 2e... F. Lehar
Monsieur Marty, Baryton.
et Monsieur Perrot, Baryton, Paris.
120042 — Le Joueur (M. Marty)...
Gauvain et Davis
La Légende des Grains de Beau...
M. Perrot... Archambaud

POURQUOI NE PAS DONNER UN VICTROLA OU GRAM-O-PHONE POUR NOÛL.

Choisissez maintenant. Entendez-les aujourd'hui à l'un de nos magasins.

BERNARD GRAM-O-PHONE CO. Ltd

415 rue St-Catherine Ouest, (Côté Mansfield)

488 rue St-Catherine Est, (Côté St-André).

CONCASSEURS DE PIERRE

Concasseurs giratoires et de haute qualité McCully pour répondre à tous vos besoins. Toutes capacités.

ENGINS — CHAUDIERES — CRIBLES — ELEVATEURS

F. H. Hopkins & Co., Successeurs de feu JAS. COOPER

Téléphones Maie 3420-3421

NOUVEAU BLOC DE LA BAN.

QUE IMPERIALE.



AU FREEMAN'S HOTEL, MONTREAL

De plus en plus, les séances des Communes tournent à la farce.

Jamais on ne vit des vainqueurs si piteux.

Non! nous dit M. Borden; l'ex-juge Doherty n'a pas l'intention d'acquiescer en plus le poste de solliciteur-général.

La patrie tout entière en est bien reconnaissante à M. Doherty qui veut bien se contenter de ses \$14,666.66.

A plusieurs nouvelles questions sur le "Ne Temere", le gouvernement Borden répond qu'il n'a rien à dire et ne veut prendre aucune attitude, laissant ce soin au parlement.

L'hon. M. Aylesworth, lui, s'était carrément prononcé en faveur du droit des provinces.

M. Nantel nous assure que "Bourassa se trompe," et qu'au Canada on ne fait pas les ministres "avec ce qu'on peut," du moins pour le Revenu de l'Intérieur.

M. Nantel offre même de parier là-dessus, de \$1,000 en montant.

Donc, nous aurons un bill de redistribution à la présente session.

Comme il coûtera à ce bon M. Borden de retrancher quelques sièges au fidèle Ontario, et de doubler le nombre des sièges de l'Ouest, ces provin-

PATINS

Nos patins sont supérieurs à tout autre, ils sont faits d'acier durci trempé garanti, et joignent le confort à la solidité.

PATINS spéciaux pour le hockey, en acier nickelé.

Prix \$1.50, \$2.50, \$3.50.

PATINS pour dames, légers et forts; toutes les grandeurs.

Prix \$1.00 à \$2.50.

PATINS hockey pour garçons, en acier renforcé. Prix depuis 60c.

PATINS à ressorts, grandeurs 7 à 12 pouces. Prix \$1.00 à \$2.50.

PATINS pour enfants, lames doubles, prix \$1.00 à \$2.50.

PUCKS en bon caoutchouc, A 10c, 15c, 20c.

COURROIES pour patins, la paire \$2.00 et 25c.

BATONS pour le hockey, de 10c à 15c.

L. J. A. SURVEYER,

Importateur Quincaillier,

52 BOULEVARD ST-LAURENT

2ième porte de la rue Craig.

encore il signait hier un article intitulé: ".....And wife!" (sic).

Mais qu'est-ce qu'ils ont donc tous à côté? L'influence de Capoue se ferait-elle sitôt sentir?

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

208-1-P

Le Sénat prend congé Le verdict de Los Angeles

LES MEMBRES DE LA CHAMBRE. HAUTE ONT COMMENCE LEURS VACANCES. HIER SOIR, JUSQU'AU 24 JANVIER. — LA SEANCE D'HIER AU PARLEMENT A ETE PEU CONSIDERABLE. — UNE VERTE REPLIQUE DE L'HON. OLIVER A M. COCKSHUTT. — L'EXTENSION DES FRONTIERES DE LA PROVINCE DE QUEBEC. — NOUVELLES INTERPELLATIONS.

Ottawa, 5. — Au cours de la discussion sur la question des frontières du Manitoba, amenée, hier, sur le tapis, par M. Macdonald, il est un point sur lequel je n'ai peut-être pas assez insisté, mais qui mérite certainement qu'on y revienne; je veux parler de l'extension des frontières de la province de Québec, par l'annexion à cette province, du territoire connu sous le nom d'Ungava.

Cette question n'est pas nouvelle, mais M. Lemieux a profité de l'occasion pour rappeler au gouvernement certaines promesses faites à ce sujet. "Le premier ministre, a-t-il dit, se rappelle que lorsque la question des frontières du Manitoba fut soulevée en Chambre, il y a quelques années par Sir Wilfrid Laurier, il fut aussi question de l'extension des frontières de la province de Québec. Il fut alors décidé que si l'on en arrivait à une entente, la province de Québec recevrait comme addition, la partie du territoire canadien dénommée UNGAVA. Je me permettrai de rappeler au premier ministre que, à la session de la législature de Québec qui a suivi la session du parlement fédéral, au cours de laquelle cette question fut discutée, une résolution fut adoptée acceptant les conditions offertes à cette époque par le gouvernement fédéral. J'espère que dans le règlement des frontières du Manitoba et d'Ontario, le premier ministre ne perdra pas de vue le fait que, d'après ces résolutions, l'Ungava devrait être inclus dans les limites du territoire de la province de Québec."

Comme l'a dit M. Lemieux, il est à espérer que le gouvernement tiendra compte des promesses faites à cet effet, et qu'avant longtemps, le territoire d'Ungava fera partie de la province de Québec. Les autres provinces n'ont d'ailleurs rien à y perdre, attendu que l'addition du chiffre de la population de ce territoire au chiffre de la population de Québec ne changera en rien la base de la représentation de cette province.

Le clou de la séance aujourd'hui a été un débat dans lequel la Cockshutt Plow Company de Brantford a joué le rôle principal. Cette compagnie a un représentant à la chambre et ce représentant n'est autre que M. Cockshutt en personne. Or, M. Cockshutt est la malencontreuse idée de se plaindre d'un passage du discours prononcé par M. Oliver au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, passage dans lequel l'ancien ministre de l'Intérieur laissait entendre que la compagnie en question, comme d'ailleurs toutes les autres compagnies d'instruments agricoles, exploitaient le cultivateur canadien en lui vendant les machines dont il avait besoin plus cher qu'au cultivateur américain. M. Oliver ne perdit pas de temps à relever les remarques de M. Cockshutt et prouva avec documents à l'appui que ses propres avancées étaient absolument conformes aux faits. Il en profita de plus pour tancer d'importance les manufacturiers au sujet de l'ignoble campagne qu'ils ont faite contre la réciprocité, certains n'hésitant pas à réunir leurs employés et à leur dire que si la réciprocité était adoptée ils seraient obligés de fermer les portes de leurs manufactures. Les vigoureux discours de M. Oliver jeta un froid dans les rangs ministériels dont les membres avaient applaudi à tout rompre les remarques de M. Cockshutt, n'empêchant celui-ci d'avoir obtenu ce que, sans doute, il désirait, c'est-à-dire faire à peu de frais une belle réclame pour sa maison.

Au début de la séance, M. Pugsley et plusieurs autres députés de l'opposition se sont plaints du fait que les réponses données par le gouvernement aux questions qui figuraient en leur nom à l'ordre du jour, n'avaient ni queue ni tête.

M. Borden s'est contenté de rétorquer qu'il y avait certainement des interpellations telles que celles concernant un procès en cours à ce moment-là, où celles se rapportant à des questions légales auxquelles le gouvernement n'était pas tenu de répondre.

Comme cela, au moins, le premier ministre aura toujours une porte de sortie lorsqu'une question l'embarrassera, il s'en y tirera en la qualifiant d'interprétation légale et le tour sera joué.

Mais le député qui voudra avoir des renseignements ne sera pas plus avancé après qu'avant.

"C'est sa faute," diront les ministériels, "il n'avait qu'à ne pas poser de questions."

Décidément, ils sont impayables.

A cinq heures les membres de la chambre se sont rendus au sénat pour assister à la ratification du bill des subsides et de deux autres bills, l'un de M. Macdonald, à l'effet de renouveler la charte de la compagnie du Grand Tronc Pacifique, qui est expirée depuis le 1er décembre dernier, et l'autre de l'hon. M. Cochrane à l'effet de donner à cette compagnie une extension de temps pour la complétion des travaux de construction de sa ligne de chemin de fer.

Les sénateurs ont ensuite été informés qu'on leur donnait congé jusqu'au 24 janvier, les députés, eux, ne jouiront de leur liberté qu'à partir de jeudi prochain, le projet d'ajourner les chambres ayant été, comme je l'annonçais hier abandonné par le gouvernement.

RENE CHEVASSU.

INTERPELLATIONS

Au nombre des nouveaux avis d'interpellations se trouvent les suivants :

M. Lemieux :

1. Des destinations ont-elles été faites dans la division d'immigration du département de l'Intérieur ?

2. Dans l'affirmative, combien d'agents d'immigration ont-ils été destinés ?

3. Quels sont les noms des agents destinés et les endroits où ils étaient stationnés ?

M. Lemieux :

1. Quelle proportion du salaire des énumérateurs du recensement a-t-elle été retenue ?

2. Quand la balance de ce salaire va-t-elle être payée par le département de l'Agriculture ?

M. Lemieux :

1. Combien y a-t-il d'agents d'immigration en France ?

2. Est-ce l'intention du ministre de l'Intérieur d'en augmenter le nombre ?

3. Combien d'immigrants de France sont arrivés au Canada pendant les derniers six mois ?

M. Lemieux :

1. Combien y a-t-il d'agents d'immigration en Belgique ?

2. Le ministre de l'Intérieur se propose-t-il d'en augmenter le nombre ?

3. Au cours des derniers six mois, combien d'immigrants sont venus de Belgique ?

M. Lemieux :

Le ministre de la Marine et des Pêcheries se propose-t-il d'établir une nouvelle agence au département de la Marine au Bassin de Gaspé, dans la baie de Gaspé ?

M. Macdonald :

1. Depuis le 1er octobre 1911, dans les cités de Montréal et de Québec, quels contrats ont été adjugés sans soumission ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les chiffres respectifs de chaque contrat, et le nom de chaque entrepreneur ?

M. Macdonald :

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter quelques mesures pour voyager à l'exclusion du Canada des Japonais ou autres races orientales ?

M. Macdonald :

1. Combien de contrats ont été donnés sans soumissions par le ministre des Travaux Publics depuis le 1er octobre 1911 ?

2. Quel est le montant stipulé dans chaque contrat, et les noms des entrepreneurs ?

M. Borden demande demain que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :

"Qu'il est expédient de modifier la

JAMES B. McNAMARA EST CONDAMNÉ A LA PRISON A PERPETUITE. — SON FRERE FERA 15 ANS DE PENITENCIER. — LE DETECTIVE BURNS ACCUSE SAMUEL GOMPERS. — GOMPERS EST PRET A FAIRE FACE A SES ACCUSATEURS. — LES McNAMARAS SERONT DE NOUVEAU INTERROGES PAR UN GRAND JURY. — LES ACCUSE SE MONTRENT SATISFAITS DU VERDICT.

Los Angeles, 5. — James B. McNamara et son frère John J. McNamara, originaires de Cincinnati, Ohio, ont, aujourd'hui, senti s'abattre sur eux la main de la justice qu'ils avaient pendant si longtemps pensée éviter. James B. McNamara a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour avoir causé, en faisant sauter l'édifice du "Times", la mort de 21 personnes. Son frère John J. McNamara a été condamné à 15 ans de pénitencier pour avoir fait sauter les "Lewellyn Iron Works".

James B. déclara qu'en plaçant seize bâtons de dynamite dans l'édifice du "Times" il n'avait nullement l'intention de tuer quelqu'un et son frère John J. raconta en pleurant comment il avait combattu les circonstances du mieux qu'il avait pu.

Deux heures avant que la cour ouvre sa séance, plusieurs centaines de curieux tant hommes que femmes étaient rassemblés dans les corridors de la salle des Records. L'assistance fut désappointée, car le juge Bordwell décida de tenir audience dans une petite chambre à côté de la prison. En dehors une véritable armée d'agents de police gardait à distance la foule qui était considérable.

La séance dura vingt-quatre minutes et fut tranquille, mais monotone. L'accusation fut exposée par le procureur Frederick qui fit part de la confession des accusés et recommanda pour eux la clémence. Le juge Bordwell fit quelques remarques très piquantes à l'égard des accusés et devant ces remontrances, le sourire lui-même se refléta sur son visage. Depuis sa confession il illuminait la face de John J. McNamara se changeant tout à coup et fit place à l'abattement le plus complet. Le crâneur d'hier pleura aujourd'hui. James B. reçut sa sentence avec calme et sang froid.

John J. McNamara qui est âgé seulement de 34 ans, poura s'il se tient bien pendant son terme à la prison être libéré après 4 ans de pénitencier, il aura donc 43 ans. Actuellement, il paraît avoir près de cinquante ans, et le procureur Frederick lui-même n'est âgé que de 35 ans.

Le procureur Frederick a déclaré que l'affaire était loin d'être terminée et que l'enquête allait se poursuivre plus vive que jamais.

Les deux McNamara comparaitront de nouveau devant un grand jury pour divulguer de nouveaux détails concernant les explosions.

Le gouvernement leur demandera des détails au sujet du trafic de la dynamite entre les Etats qui, d'après les informations, aurait suscité plus de cent explosions de ponts et d'usines.

Les frères McNamara, interrogés dans leur cellule, ce soir, sont satisfaits du verdict et sont prêts à partir de suite pour le pénitencier.

Los Angeles, 5. — M. Job Harriman, qui était avocat de la défense dans l'affaire McNamara, et qui avait posé sa candidature à la mairie comme candidat socialiste, a été élu par M. Alexander qui a été élu par une majorité considérable.

Cleveland, 5. — Le détective William J. Burns a fait de nouvelles accusations contre M. Samuel Gompers, déclarant que le président de la Fédération américaine du Travail avait les frères McNamara coupables bien avant que ce ne soit rendu public. Il déclara que Gompers avait décidé, d'accord avec la "Association of Bridge and Structural Iron Works" de payer à John J. McNamara une somme de \$1,000 par mois dont il n'aurait pas à rendre compte, laquelle somme servait à opérer les différentes explosions dont les McNamara et Ortie McManigal sont les auteurs.

New York, 5. — A la nouvelle du verdict rendu par le juge Bordwell, Samuel Gompers manifesta sa joie à voir que la peine de mort n'avait pas été infligée aux accusés. M. Gompers parla ensuite des accusations dirigées contre lui par le procureur Miller, d'Indianapolis. Il déclara que si le procureur voulait le poursuivre, lui ou les autres, qu'il n'avait qu'à s'exécuter de suite, mais il lui contesta le droit de juger si sa conduite comme chef de la fédération est juste ou pas.

M. Gompers dit que le comité exécutif de la Fédération américaine était le bureau le plus conciliant qui ait jamais existé, il ne désire que la paix et est toujours prêt à rencontrer les patrons à mi-chemin.

M. Gompers rêva de nouveau, ce soir, qu'il ignorait totalement les actes de violence dont s'étaient rendus coupables les McNamara, et qu'il était prêt à faire face à ses accusateurs.

M. Frank Morrison a annoncé ce soir qu'un rapport détaillé serait publié sous peu, montrant où chaque piastre du fonds de défense a passé.

coût pas la pleine mesure. Plusieurs boulangers honnêtes sont en faveur de ce bill. La semaine dernière, deux de ces boulangers de Montréal lui ont fait part de leur approbation.

Le sénateur Cloran appuie les remarques de M. Casgrain. Le sénateur Power aussi, mais il croit que la question est tellement importante, que l'on pourrait retarder quelque peu avant de l'étudier. La suggestion du sénateur Kerr, à l'effet que le bill ne soit repris qu'après les vacances de Noël, est appuyée par les sénateurs Davis et Casgrain.

Son honneur le juge en chef, Sir Charles Fitzpatrick, administrateur par interim, se rendit au sénat à 5 heures, et les membres de la Chambre des Communes furent invités dans la salle du sénat, pour assister à la sanction des mesures ci-dessus mentionnées.

Le sénat est ajourné au 24 janvier prochain.

UNE EXPLOSION DE DYNAMITE

Wheeling, Vie., 5. — Les magasins de la "Ohio Torpedo Company", contenant 500 barils de nitroglycérine, qui sont situés à West Liberty, à deux milles d'ici, ont fait explosion aujourd'hui tuant un nommé Frank Kane. L'explosion fut entendue à 10 milles à la ronde. Le corps du malheureux n'a pas été retrouvé et seulement quelques petits morceaux de sa charrette et de ses chevaux furent recueillis.

Les pêcheries du Canada

Halifax, 5. — L'ex-échevin, M. Wilson, de retour d'Ottawa, a déclaré ce soir que d'après l'entretien qu'il avait eu avec l'hon. M. Hazen, on pouvait s'attendre à une réorganisation complète du département des pêcheries.

Cette réorganisation comprendrait la nomination d'un député-ministre des pêcheries qui s'occuperait spécialement de cette industrie et de son développement. La pêche du homard et de l'huitre sera favorisée. Dans chaque province un surintendant serait nommé pour veiller aux détails locaux.

LA PERSE ATTAQUERA LA RUSSIE

Londres, 5. — La Perse a présenté son ultimatum à la Russie demandant que les troupes russes ne dépassent Kasbin et notifiant la Russie que si elle ne se conforme pas à ses ordres, la Perse prendrait aussitôt l'offensive.

LE NOUVEAU CABINET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Charlottetown, 5. — Le nouveau gouvernement est ainsi formé : premier ministre et procureur général, l'hon. J. A. Matheson; travaux publics, l'hon. James A. McNeil; agriculture, l'hon. Murdoch McKinnon; ministères sans portefeuille sont les hon. MM. John McLean, Murdoch Kennedy, A. E. Arsenault, Charles Dalton, W. S. Stuart, John A. MacDonald. Les nouveaux membres du Cabinet ont été assermentés ce matin, par le lieutenant-gouverneur Rogers. Chaque comité est représenté dans le cabinet.

LE REBELLE GOMEZ A ETE LYNCHÉ

Mexico, 5. — "Che" Gomez, dont la révolte à Tluchitan occasionna un conflit entre le président Madero et le gouverneur d'Oaxaca, a été lynché, cet après-midi, à Rincon Antonio. Huit des partisans de Gomez ont eu le même sort.

Les créations "DESJARDINS" sont originales

et se recommandent surtout par la

QUALITE ET LE STYLE

Notre assortiment est tout ce qu'il y a de plus complet et de mieux varié en Amérique. Toutes nos

FOURRURES

PEAUX ET CONFECTIONS

portent la garantie du nom Desjardins synonyme de supériorité.

Acheter chez nous 40% sur la qualité de c'est épargner nos pelletteries

N.B. — Les mamans s'intéresseront à nos petites Fourrures pour Enfants.

Chas. Desjardins & Co
130 RUE ST. DENIS
MONTREAL

La future république chinoise

LE PRESIDENT SERA NOMME PAR LES DELEGUES DES PROVINCES. — NANKIN EN SERA LA CAPITALE. — YUAN SHI KAI NE SAIT QUE FAIRE.

Pékin, 5. — Les rebelles chinois des alentours d'Hankow reprennent confiance, et les chefs de la révolution refusent de prendre en considération les termes du gouvernement excepté ceux qui favorisent l'établissement d'une république. Des renforts rebelles venant de Wu Chang marchent sur Hankow. Les révolutionnaires annoncent l'arrivée à Hankow des représentants de huit provinces qui se sont réunis en assemblée et ont adopté une constitution provisoire pour la nouvelle république.

Le président de la république sera élu par des délégués nommés par les gouverneurs provinciaux. Cinq ministères seront établis : intérieur,

affaires étrangères, finances, guerre et communications. Les révolutionnaires espèrent de faire de Nankin la capitale. En attendant, le gouvernement militaire de Huh-Peh commandera les provinces rebelles. Des lettres de menaces continuent à affluer à Pékin, et les fonctionnaires désertent tous les jours.

Il est à croire qu'on essaie de remplacer le régent actuel par un régent chinois, mais ceci ne sera pas suffisant pour satisfaire les provinces. Yuan Shi Kai reste toujours loyal, probablement parce qu'il n'ose pas quitter Pékin et n'ose pas non plus proposer l'abdication du trône.

LE MESSAGE DE M. TAFT

IL FAIT ALLUSION SEULEMENT A LA POURSUITE DES TRUSTS

Washington, 5. — Le message du président sur les trusts a été lu dans les deux Chambres, aujourd'hui, et a été bien accueilli. Le chef démocrate, M. Underwood, trouve que le discours du président aurait dû faire allusion sur la question du tarif.

Le chef républicain, M. Mann, fit des éloges au message, disant qu'il montrait bien qu'il n'était pas sous le contrôle des capitalistes et des trusts.

FRAPPE PAR LE "SALVAGE"

En se rendant au feu de "The Peck Hollis Mills Co." la voiture de l'équipe de sauvetage de la station No 5, au coin des rues McGill et St-Jacques à 6 h. hier soir, a frappé un nommé James Duneau. Le constable Germain du poste central se porta au secours du blessé; l'ambulance du Roux Victoria fut appelée qui transporta le blessé à l'hôpital.

Duneau souffre de contusions générales sur le corps, il a une coupure au visage. Son état est satisfaisant.

LA CONFERENCE DE M. DU ROURE

Ce soir, à Laval, M. le professeur du Roux parla de la prédication au XVII siècle avant Bossuet.

UN GROS INCENDIE A TORONTO

Toronto, 5. — Pour la troisième fois en trois mois, le feu s'est déclaré ce matin, chez MM. Roden Frères, fabricants d'argenteries. Après deux heures de travail les pompiers purent se rendre maîtres de l'incendie. Les dommages s'élevaient à \$20,000.

TRAIN SPECIAL POUR VAPEUR

En vue du départ du R.M.S. Victorien, de St-John, N. B., vendredi, le 5 décembre, un train spécial pour ce vapeur, composé de charrs à bagage, à colons, wagons de première classe et wagons-restaurant, wagons-lits, laissera la gare de la rue Windsor, à Montréal, à 6.40 p.m., jeudi, le 7 décembre, se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest, N. B.

LA CRECHE ST-JANVIER

UNE BELLE FETE A EU LIEU HIER APRES-MIDI.

Hier après-midi, Mgr Bruchési a présidé la bénédiction de la nouvelle Crèche Saint-Janvier, au Saint-Amand. Pour cette cérémonie, il était accompagné de M. le chanoine Roy et de M. le curé Lamarche. Après la bénédiction Sa Grandeur a fait une allocution pour démontrer le dévouement des religieux qui se consacrent au soin des petits enfants abandonnés et celui des dames qui collaborent à cette œuvre.

M. le Dr S. Lachapelle, M. le curé Lamarche, le Dr Pelletier, M. l'abbé Beaudin et M. le maître Brousseau, parlèrent dans le même sens.

Les prières présentes étaient MM. les abbés Dupuis, Charpentier, Alaire, les frères Lemay, Bourque, Jeanites.

IL TOMBE D'UN TOIT

Un jeune ouvrier couvreur, Joseph Pilon, âgé de 23 ans et demeurant 485 rue Craig Est a fait une chute du toit d'une maison au coin des rues Beaudry et Ontario, hier après-midi.

Relevé à moitié inconscient il fut transporté par la voiture d'ambulance à l'hôpital Notre Dame où les médecins ont constaté que le blessé souffrait de douleurs très aiguës dans la colonne vertébrale; il a en outre des lésions dans la région lombaire. Le malade est très souffrant.

ON ARRETE UN VOLEUR DE BROCKVILLE

Sur instructions reçues du chef de police de Brockville, Ont., les détectives du Chef Carpenter recherchaient un nommé Michael Doherty. Hier soir les détectives Cowan et Charbonneau arrêtaient leur homme dans un hôtel et le conduisaient au poste central. Averti de l'arrestation, le chef de police de Brockville est parti pour prendre possession du prisonnier.

REUNION DU COMITE DE RECEPTION

Le comité de réception se réunira jeudi, à midi, pour voir aux derniers préparatifs de la réception donnée au Gouverneur Général, le 12 courant.

FEUILLETON du "CANADA"

MARTYRE DE HONTE

PAR CHARLES SOLO.

(Suite) No 58

— Il y a eu dans cette histoire des choses qu'on n'a jamais comprises, mais voilà, les juges, quand ils ont eu devant eux un aux galères ne s'occupent plus de ce qui arrive après. Avez-vous connu Bertine Souquet, celle qu'on appelait la Souillotte, celle qui était en ce temps-là, servante à l'auberge ? Eh bien ! la Souillotte ne valait pas l'argent qu'elle a fait avaler des couleuvres au tribunal. On a eu tort de la croire sur parole et de ne plus s'occuper d'elle quand elle a quitté le pays.

— N'est-elle pas partie, un an environ après la condamnation ?

— Oui ! et sous prétexte de la conduire chez une parente du meunier, elle emmenait la petite que Louise avait confiée avant sa mort. J'ai beaucoup mes propres enfants, mais une bouche de plus à nourrir ne m'aurait pas mise sur la paille.

A ce souvenir, la Renaude passa le revers de son tablier sur ses yeux humides.

— J'estime avec vous que la conduite du meunier fut assez bizarre, dit M. Clark. Pourquoi ne gardait-il pas son enfant ?

— Vous ne savez donc pas qu'il l'avait prise en grippe cette pauvre petite et cela parce que...

Encouragée par l'attention que lui prêtait son interlocuteur, la Renaude se mit à lui raconter, par le menu, les tristes conséquences que la vue du cadavre de M. Madieu avait entraînées pour l'infortunée Louise.

— Oui, monsieur, conclut-elle, l'enfant portait à la naissance du cou une marque rouge qui ressemblait tout à fait à la blessure du pauvre vieux. A part cet accident, la petite était jolie comme un amour et je me suis demandé quel démon a mordu le cœur du meunier, le jour où il l'a confiée à cette canaille de Bertine.

Adossé contre la cheminée, M. Clark fouillait nerveusement dans sa barbe et, sous le verre épais de ses lunettes, son regard avait d'étranges fulgurations.

— Ce que vous m'avez appris m'a beaucoup intéressé, mais l'heure avance. Je reviendrai demain visiter le malade, dit-il en faisant un pas vers la porte.

— Voulez-vous que le garçon de labour vous accompagne ?

— C'est inutile. Je connais la route et la clarté des étoiles suffira à me guider.

Il salua et s'en alla.

Malgré son calme apparent, il devait se passer quelque chose d'anormal dans l'esprit de cet homme, car ses yeux continuaient à briller d'un éclat singulier. Par moments, ses lèvres s'agitait et laissaient échapper des mots inintelligibles que le vent saisisait pour les épargner à la nuit.

Arrivé près du chemin qui conduisait à sa demeure, il eut une hésitation; brusquement, il obliqua de l'autre côté, s'engageant dans un sentier qui dévalait la colline. A mi-côte, il vit une lumière scintiller dans l'éloignement; alors il pressa le pas et courut vers la clarté qui semblait le fasciner.

C'était le Moulin Perdu.

Sur le sol détrempé et couvert de mousse, son pas glissait assourdissant; il s'arrêta près du petit pont sur la vanne et regarda la fenêtre derrière laquelle il voyait s'agiter deux ombres que la position du luminaire grandissait démesurément.

Il fit un mouvement pour avancer encore; mais, à ce moment, une des ombres s'approcha de la fenêtre. Il eut juste le temps de se jeter derrière le buisson d'aubépine qui se trouvait de l'autre côté du chemin.

Le docteur Clark resta longtemps ainsi, invisible sous le feuillage, meurtrissant ses mains aux épines, regardant de tous ses yeux ce qui se passait dans la grande salle du moulin.

Après une demi-heure environ, la porte s'ouvrit, et dans le sillon lumineux qui traversait la cour, deux hommes parurent.

L'un était le meunier; l'autre, dont il ne pouvait distinguer le visage, avait la taille d'un colosse et dépassait son compagnon de toute la hauteur de la tête.

Ils allèrent sans prononcer une parole jusqu'au petit pont. Là, l'inconnu tendit la main à son hôte et dit assez haut pour que le docteur l'entendit :

— A samedi soir.

— Oui, à samedi soir ! répondit Michel Catalan.

Puis le géant s'éloigna en faisant moulinier, autour de lui, l'énorme gourdillon dont il était armé.

Déjà le meunier avait refermé sa porte; on entendit le grincement du verrou, la lumière changea de place et ce fut l'obscurité.

(A suivre.)

L'hon. M. Graham aux Communes

L'HON. M. GRAHAM SERA ELU PAR ACCLAMATION DANS RENFREW-SUD

Renfrew, Ont., 5. — La réélection de M. T. W. McGarry par acclamation dans Renfrew Sud signifie que l'hon. M. Geo. H. Graham va retourner à la Chambre des Communes. M. W. Y. Mohr, d'Ottawa, qui devait se présenter contre M. McGarry, comme libéral indépendant, a retiré sa candidature au dernier moment.

Les deux partis avaient tout d'abord signé un arrangement par lequel l'hon. Geo. H. Graham devait prendre le siège de M. Low aux Communes par acclamation, et M. McGarry devait être élu de même à la législature, puis M. Mohr se posait comme candidat et ce n'est qu'hier qu'il s'est retiré.

Ils ne sont plus nationalistes

AUCUN DEPUTE CANADIEN-FRANCAIS N'A DECLARE ETRE NATIONALISTE DANS LA FORMULE DU "PARLIAMENTARY COMPANION".

Ottawa, 5. — Suivant l'usage, M. Chambers, gentilhomme hussier de la verge noire, a envoyé aux nouveaux députés une formule à remplir pour insérer leur biographie dans le "Parliamentary Companion". Les députés ont écrit de leur propre main la date de leur naissance, leur religion, etc. Ils sont aussi tenus de déclarer à quel parti politique ils appartiennent. Votre correspondant vient de feuilleter les déclarations si-

gnées par les nouveaux députés canadiens-français, et il découvre que pas un seul d'entre eux n'a déclaré être nationaliste. Tous sans exception ont déclaré être conservateurs ou libéraux. Seul M. Bellemare, député de Yamachiche, s'est inscrit comme conservateur indépendant. Ainsi, MM. Sévigny, Rainville, Mondou, Léprieux, Lamarche, Guilbault, Achim, Coderre, Boulay et Barrette ont tous signé à l'effet qu'ils sont de francs conservateurs.

Le programme de la réception du duc

ON EN A TERMINE LA PREPARATION HIER APRES-MIDI.

On a terminé l'élaboration du programme complet de la réception offerte par la ville au Duc de Connaught, mardi prochain :

PROGRAMME OFFICIEL DE LA RECEPTION
Mardi, 12 décembre

10 Leurs Altesses Royales arriveront à 3 heures p.m. et Son Honneur le Maire et la Commission Municipale des réceptions leur souhaiteront officiellement la bienvenue.

20 Départ pour l'hôtel de ville à 3.15 heures p.m. via les rues Dorchester, Beaver Hall, St-Jacques, St-Laurent et Notre-Dame.

30 A 3.30 heures p.m., présentation de l'adresse de bienvenue de la Ville dans la salle du Conseil; il a été suggéré que l'on permette aussi à d'autres corps, au nombre de pas plus de 6, de présenter leurs adresses de bienvenue à Leurs Altesses Royales immédiatement après celle du maire.

40 Comme cette cérémonie aura un caractère purement civique, les membres du Conseil de Ville et un nombre limité de citoyens seront invités à y assister.

50 Leurs Altesses Royales quitteront à temps pour arriver à l'Université McGill à 4.30 heures p.m. Elles se rendront là en passant par les rues Notre-Dame, St-Laurent, St-Jacques, Beaver Hall, Avenue Union et la rue Sherbrooke.

Mardi, 12 décembre

10 A 9.30 heures p.m. Leurs Altesses Royales retourneront à l'hôtel de ville pour assister à une réception publique dans la salle du Conseil.

20 Les personnes qui désireront être présentes à Leurs Altesses Royales voudront bien avoir leurs cartes de visite (deux cartes) à la main, afin de faciliter les présentations, et après être entrées dans la salle du

Conseil par la porte du côté ouest, elles sortiront par la porte en arrière du dais afin d'éviter l'encombrement dans la salle du Conseil.

30 Lors de la présentation des invités, les règles qui sont observées aux levers de Sa Majesté le Roi George seront suivies à la réception civique. En entrant dans la salle du Conseil, les invités, à mesure qu'ils approcheront de Leurs Altesses Royales, remettront leurs cartes au premier aide-de-camp, qui en passera une au second aide-de-camp, lequel la remettra au Greffier de la Cité, qui lira le nom à haute voix. Les invités salueront alors Leurs Altesses Royales et sortiront ensuite de la salle du Conseil et la manière qui leur sera indiquée.

40 Cinq mille invitations ont été envoyées à des citoyens, et le Greffier de la Cité distribuera aussi des cartes d'admission à ceux qui en demanderont.

50 L'on ne sera admis dans l'hôtel de ville que sur présentation de la petite carte d'admission accompagnant l'invitation enfermée dans la même enveloppe.

60 Il y aura des vestiaires pour les dames et pour les messieurs.

70 Voici quelle est la règle qui devra être observée quant à la tenue: pour messieurs, habit de soirée; pour dames, toilette de soirée, avec ornements convenables dans les cheveux. Il est à désirer que l'on se conforme à cette règle, bien que la chose ne soit pas de rigueur.

80 Les voitures et les automobiles stationneront sur le Champ-de-Mars durant la cérémonie. Les invités seront pourvus de numéros et les voitures seront appelées par téléphone à l'entrée principale de l'hôtel de ville. Les voitures se rendront à l'hôtel de ville en suivant la direction de l'ouest à l'est et partiront dans la direction de l'est.

La compagnie de l'exposition

ELLE TIEND SON ASSEMBLEE ANNUELLE HIER, A L'HOTEL DE VILLE. — L'ANCIEN BUREAU REELU EN BLOC, MALGRE CERTAINES DIVERGENCES. — LE PROJET DE L'ILE STE-HELENE SEMBLE SERIEUX COMME SITE DU TERRAIN DE L'EXPOSITION.

L'assemblée de la commission nommée pour s'enquérir de l'établissement d'une exposition à Montréal a eu lieu hier, dans l'antichambre du maire, sous la présidence de l'hon. sénateur F. L. Béique.

Après la lecture du rapport annuel du comité par le secrétaire de la commission, M. H. Miles, on en arrive à traiter de cette importante question du site de l'exposition.

Poussé à rendre compte de sa conduite et à expliquer le projet, dont il a en partie la paternité, M. Th. Gauthier dit qu'après avoir considéré tous les projets présentés, la commission en est arrivée à la conclusion que le meilleur site pour établir une exposition à Montréal, était certainement l'île Sainte-Hélène. D'abord, dit-il, le terrain appartenant à la ville, ne coûterait rien, ensuite, sa superficie accrue de celle des îles environnantes, que l'on pourrait relier à elle, par des pontons, semble suffisamment grand pour y établir une exposition. Il est donc et a toujours été en faveur de l'île Sainte-Hélène, comme site le plus convenable pour y établir une exposition.

Après quelques remarques de MM. Sheppard, Ekers et L. A. Lapointe, le rapport annuel est adopté sur proposition de MM. G. Elliott et Sheppard. On procède ensuite à la nomination du bureau de la commission pour l'année 1912.

Comme on propose la réélection de l'ancien bureau en bloc, l'hon. L. A. Lapointe se lève et déclare qu'il ne veut plus en faire partie, qu'il croit jusqu'ici avoir rempli sa tâche, qu'il est temps qu'on le remplace, d'autant plus que la question ne marche pas vite et qu'on n'est pas prêt, du train où l'on va, à en voir la fin.

Le sénateur Béique défend alors sa position en rétorquant à M. Lapointe qu'il est d'une opinion toute à fait contraire. En effet, suivant lui, la compagnie a fait tout ce qu'elle a pu pour avancer le projet, mais les négociations dans des cas semblables sont souvent très longues. Ainsi qu'on le voit, cependant, l'idée d'établir l'exposition à Montréal, sur l'île Sainte-Hélène, prend du jour en jour de l'importance. Il croit donc que MM. Lapointe et Laporte, qui veulent à tout prix qu'on les remplace dans le bureau, reconsidéreront sérieusement leur décision et ne se retireront pas.

M. H. Laporte, dont le nom vient d'être mentionné par l'hon. sénateur Béique explique alors la décision qu'il vient de prendre.

Je ne voudrais pas que l'on croit, dit-il, qu'en me retirant du Bureau de direction, comme vice-président, j'ai l'intention de tirer le projet. Nullement. Il y a neuf années pour ma part, que je travaille à cet établissement, mais il faut reconnaître que longtemps nous n'avons guère eu d'encouragement de la part du conseil de ville. Présentement, cependant, nous ne pouvons pas faire ce reproche aux représentants actuels de la cité et nous devons reconnaître, au contraire, que nous avons été généralement traités par eux. Le conseil nous a garanti \$60,000 et lorsque nous avons demandé une somme initiale de \$20,000 nous l'avons eue sans difficulté.

Sur la question du projet actuellement en considération, M. Laporte avoue carrément qu'il est opposé au choix de l'île Sainte-Hélène, qui lui semble un échouement, néanmoins, si on croit que l'idée est pratique et si

les citoyens de Montréal sont en sa faveur, il le soutiendra. Il croit, cependant, que sous les conditions, il serait préférable pour travailler ferme à la réalisation de ce projet, de le remplacer comme directeur, attendu qu'il peut être aisément remplacé, et qu'on a pour le faire que l'embaras du choix.

Finalement l'entente se fait, et comme il avait été proposé primitivement, le bureau sortant de charge est nommé en bloc, en y ajoutant le nom de M. C. C. Décarie, cultivateur, représentant le comté de Jacques-Cartier.

Le bureau pour l'année prochaine se trouve donc ainsi composé :

Hon. sénateur Béique, président ; MM. R. Bickerdike, 1er vice-président ; H. Laporte, 2e vice-président ; Directeurs : C. E. Usher, H. J. Elliott, col. Gardner, le maire Guerin, l'ex-maire Ekers, MM. Th. Gauthier, Duncan MacDonald, Dr Lalonde, les échevins N. Leclaire, Turcot, L. A. Lapointe, Gauvin, Monaghan ; MM. H. Lachapelle, Elie Geoffrin, Guy Toombs, J. D. Rolland, C. H. Catell, R. Wilson Smith, col. Labelle, O. S. Perrault, Farquhar Robertson, le commissaire Ainey et M. C. C. Décarie.

L'assemblée annuelle terminée, le bureau des directeurs s'est immédiatement réuni et l'on a réuni les différents comités, sans aucun changement.

A la fin de cette courte réunion, sur proposition de l'hon. sénateur Béique, il a été résolu que le conseil et la Commission du Havre de Montréal, agissant de concert, soient invités à nommer un ingénieur civil, pour faire enquête sur la possibilité d'avoir une exposition sur l'île Sainte-Hélène, en considérant si cet établissement ne nuirait pas à l'île comme parc. Cet ingénieur devra, de plus, voir s'il est possible d'élargir la superficie de l'île en la rejoignant à celles qui l'avoisinent, ainsi qu'au moyen le plus propre employer pour donner un accès à l'île facile au public. Ce rapport, qui devra être soumis le plus rapidement possible à la commission, devra également mentionner le coût approximatif de tous les travaux exigés.

Le bureau de direction de l'Exposition a adopté, avant de lever la séance, une résolution priant le comité des Finances de voter une somme d'argent afin de couvrir les frais de la résolution qui venait d'être adoptée.

FAITS DIVERS

Le peseur public Charlebois plaide coupable

Le ci-devant peseur public Joseph H. Charlebois, conduit hier devant le magistrat Bazin, pour y être mis en accusation, a plaidé coupable à la plainte portée contre lui, savoir : avoir conspiré avec Arsène et Alexandre Aubertin, de Longueuil, pour frauder le public, au moyen de faux certificats de pesée. Ses prétendus complices ont renoué leurs plaidoyers de non culpabilité.

En attendant l'instruction et la sentence tous trois ont été élargis temporairement en fournissant chacun une caution de \$2,000.

Le chef de police Campeau

Il y a eu sept ans hier que le chef Olivier Campeau a été promu au commandement de la police de Montréal. Nos félicitations et nos bons souhaits pour l'avenir.

Il se dit innocent

Les détectives Pigeon et Richard ont amené devant le magistrat Bazin, Edouard Daigneault, de domicile inconnu, qu'ils accusent d'avoir pénétré, durant la nuit de vendredi à samedi, dans le magasin de M. Hormedines Bertrand, 1450 rue Ste-Catherine-Est, et d'y avoir volé divers objets évalués à une vingtaine de dollars.

L'inculpé a plaidé non culpabilité. Enquête le 12.

Il ira au pénitencier

Arthur Allard, trouvé coupable de vol, a été condamné hier matin, par le juge Choquet, à deux ans de pénitencier.

Le 13 octobre, Allard avait assailli M. Joseph Côté et lui avait enlevé sa montre.

Accident de travail

En travaillant à la construction d'un édifice pour la compagnie E. G. Gape, Michael Feloni, âgé de 30 ans, demeurant au No 1077 rue St-André, a fait une chute de quinze pieds hier matin, et a été gravement blessé à la figure. Il a été transporté à l'hôpital Général, et on considère son état très sérieux.

Accusés de ne pas payer la taxe

Wee Lee et Yung Jung, deux Chinois, arrivés ces jours-ci de New-York, ont été traduits devant le juge Bazin. Ils sont accusés d'être entrés au pays sans payer la taxe de \$500 exigée par la loi. Comme il n'y avait à peu près pas moyen de leur faire comprendre pourquoi ils étaient arrêtés, ils ont été remis en cellule sur l'ordre du juge, et comparaitront ce matin.

Le gouvernement fédéral est représenté, dans cette cause, par Mre Laverty.

Il faisait ses préparatifs en vue des fêtes

Fred. Baker, de la rue Elm a été arrêté la nuit dernière par le constable Ouellette, sous l'accusation de vol.

Baker, au moment de l'arrestation, avait une poche remplie de bouteilles de liqueurs et de cigarettes qu'il aurait volées à l'épicerie de MM. Roy & Leblanc, 1030 Dorchester Est.

PAS D'ENFANTS DANS LES SCOPES

Le chef Campeau recevra l'ordre formel des contrôleurs de la ville de faire observer à la lettre la loi provinciale adoptée le 24 mars 1911 en vertu de laquelle l'entrée des théâtres de vues animées est défendue à tout enfant âgé de moins de 15 ans, s'il n'est pas accompagné de ses parents ou de son tuteur.

DYSPEPTIQUE DURANT 15 ANS

Forcé de vivre de pain rassis et de porridge

"Fruit-a-tives" le guérissent

Avondale, N. B., 15 Octobre.

"J'ai beaucoup souffert d'indigestion durant quinze ans. J'étais obligé de ne manger que des aliments nourrissants tels que les fèves, viandes, patates et ne pouvais boire ni thé ou café. Je vivais durant les deux dernières années, de porridge, pain rassis, etc. Je fus traité par deux médecins et essayai tous genres de remède, mais je devins en pire état.

"Je vis finalement un espoir en faveur des "Fruit-a-tives" et décidai de les essayer. Je pris près de quatre boîtes de "Fruit-a-tives" et elles m'ont rendu comme un homme nouveau. Je puis manger des mets nutritifs sans souffrances et ne suis plus constipé."

Plusieurs personnes considèrent les "Fruit-a-tives" comme un remède miraculeux. Elles ont vraiment accompli des guérisons presque miraculeuses dans des cas de dyspepsie, constipation chronique, dyspepsie, constipations et bile.

"Fruit-a-tives" est le seul remède au monde composé de jus de fruits frais et de toniques de valeur. 50c la boîte, 6 pour \$2.50 ou boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives, Limited, Ottawa.

PATRONS DU "CANADA"



No. 4187. — Jupon à 4 lés de 22 à 30 pouces de taille. Matériaux 3 verges 1-2 en 30 pouces pour 26 de taille.

Le peser public Charlebois plaide coupable

Le ci-devant peseur public Joseph H. Charlebois, conduit hier devant le magistrat Bazin, pour y être mis en accusation, a plaidé coupable à la plainte portée contre lui, savoir : avoir conspiré avec Arsène et Alexandre Aubertin, de Longueuil, pour frauder le public, au moyen de faux certificats de pesée. Ses prétendus complices ont renoué leurs plaidoyers de non culpabilité.

En attendant l'instruction et la sentence tous trois ont été élargis temporairement en fournissant chacun une caution de \$2,000.

Le chef de police Campeau

Il y a eu sept ans hier que le chef Olivier Campeau a été promu au commandement de la police de Montréal. Nos félicitations et nos bons souhaits pour l'avenir.

Il se dit innocent

Les détectives Pigeon et Richard ont amené devant le magistrat Bazin, Edouard Daigneault, de domicile inconnu, qu'ils accusent d'avoir pénétré, durant la nuit de vendredi à samedi, dans le magasin de M. Hormedines Bertrand, 1450 rue Ste-Catherine-Est, et d'y avoir volé divers objets évalués à une vingtaine de dollars.

L'inculpé a plaidé non culpabilité. Enquête le 12.

Il ira au pénitencier

Arthur Allard, trouvé coupable de vol, a été condamné hier matin, par le juge Choquet, à deux ans de pénitencier.

Le 13 octobre, Allard avait assailli M. Joseph Côté et lui avait enlevé sa montre.

Accident de travail

En travaillant à la construction d'un édifice pour la compagnie E. G. Gape, Michael Feloni, âgé de 30 ans, demeurant au No 1077 rue St-André, a fait une chute de quinze pieds hier matin, et a été gravement blessé à la figure. Il a été transporté à l'hôpital Général, et on considère son état très sérieux.

Accusés de ne pas payer la taxe

Wee Lee et Yung Jung, deux Chinois, arrivés ces jours-ci de New-York, ont été traduits devant le juge Bazin. Ils sont accusés d'être entrés au pays sans payer la taxe de \$500 exigée par la loi. Comme il n'y avait à peu près pas moyen de leur faire comprendre pourquoi ils étaient arrêtés, ils ont été remis en cellule sur l'ordre du juge, et comparaitront ce matin.

Le gouvernement fédéral est représenté, dans cette cause, par Mre Laverty.

Il faisait ses préparatifs en vue des fêtes

Fred. Baker, de la rue Elm a été arrêté la nuit dernière par le constable Ouellette, sous l'accusation de vol.

Baker, au moment de l'arrestation, avait une poche remplie de bouteilles de liqueurs et de cigarettes qu'il aurait volées à l'épicerie de MM. Roy & Leblanc, 1030 Dorchester Est.

PAS D'ENFANTS DANS LES SCOPES

Le chef Campeau recevra l'ordre formel des contrôleurs de la ville de faire observer à la lettre la loi provinciale adoptée le 24 mars 1911 en vertu de laquelle l'entrée des théâtres de vues animées est défendue à tout enfant âgé de moins de 15 ans, s'il n'est pas accompagné de ses parents ou de son tuteur.

Le peser public Charlebois plaide coupable

Le ci-devant peseur public Joseph H. Charlebois, conduit hier devant le magistrat Bazin, pour y être mis en accusation, a plaidé coupable à la plainte portée contre lui, savoir : avoir conspiré avec Arsène et Alexandre Aubertin, de Longueuil, pour frauder le public, au moyen de faux certificats de pesée. Ses prétendus complices ont renoué leurs plaidoyers de non culpabilité.

En attendant l'instruction et la sentence tous trois ont été élargis temporairement en fournissant chacun une caution de \$2,000.

Le chef de police Campeau

Il y a eu sept ans hier que le chef Olivier Campeau a été promu au commandement de la police de Montréal. Nos félicitations et nos bons souhaits pour l'avenir.

Il se dit innocent

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

A TORONTO

En 7 1/2 HEURES par "l'International Limited"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

quatre trains express par jour

MONTREAL - TORONTO - 1. L'EST

9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Wagon buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagon-salle Pullman éclairée à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

MONTREAL - NEW-YORK, via D. & H. Co., - 8.25 a.m., 12.00 p.m., 8.25 p.m.

MONTREAL - BOSTON - SPRINGFIELD, via C. V. Ry., - 8.31 a.m., 8.30 p.m.

MONTREAL - OTTAWA - 8.30 a.m., 12.00 p.m., 8.30 p.m.

MONTREAL - AMHERST - LENOXVILLE - 8.30 a.m., 12.00 p.m., 8.30 p.m.

A tous les jours, à tous les jours excepté le dimanche.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE

130 rue St-Jacques, Tél. Main 6965.

Ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

LE TRAIN DE NUIT LE PLUS RAPIDE

ENTRE

MONTREAL ET TORONTO

LAISSE A

10.45 P.M. TOUS LES JOURS POUR

LA GARE RUE YONGE, TORONTO

Wagons supérieurs à compartiments et wagons lits spacieux et confortables.

Le roulant du C. P. R. n'a pas son égal.

Trains à 8.45 a.m., et 10.00 p.m., tous les jours, pour la gare Union.

Wagon-salon pour Portland, Me., à 9.00 a.m., tous les jours, excepté le dimanche.

CALEDONIA SPRINGS

POUR CONGE DE FIN DE SEMAINE

TAUX REDUITS

DEPART VENDREDI ET SAMEDI, RETOUR jusqu'à LUNDI

BANQUE DE MONTREAL

Procès Verbal de la 941ème Assemblée Annuelle des Actionnaires

La 941ème assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu, hier, à midi, dans la salle du conseil, au bureau de la Banque.

Remarqué l'assistance: M. R. B. Angus, Sir Edward Clouston, Bart., Sir William Macdonald, Sir Thomas G. Shaughnessy, MM. D. Morrice, H. V. Meredith, E. B. Greenfield, hon. Robert Mackay, James Ross, W. Molson Macpherson, C. J. Fleet, C. R., Dr. H. B. Yates, G. F. C. Smith, Rév. G. H. Parker (L'abbé), C. H. Cahan, C.R., William H. Evans, Hugh Paton, George Hooper, Henry Joseph, M. S. Foley, W. R. Miller, John Hamilton, George Durnford, C. S. Garland, W. Blackader, William Stanway, M. Archibald, C. Meredith, M. Alexander, Bartlett McLennan, James Crathern, P. F. McCaffrey, John Beatty, H. Meredith Smith, H. Dobell, J. B. Learmont, John Patterson, H. B. Scott, C. W. Buchanan et James Skeoch.

Sur proposition de M. W. M. Macpherson, le président, M. R. B. Angus fut élu pour occuper le fauteuil. Il fut ensuite proposé par M. C. J. Fleet, C. R., secondé par le Dr. H. B. Yates, que MM. G. F. C. Smith et Bartlett H. McLennan agissent comme scrutateurs et que M. James Aird soit le secrétaire de l'assemblée. Ces motions furent adoptées à l'unanimité.

LE RAPPORT ANNUEL

Sir Edward Clouston, Bart., le gérant général de la Banque, fut alors prié de lire le rapport annuel des directeurs aux actionnaires à leur 941ème assemblée générale annuelle tenue le 4 décembre 1911.

Les directeurs ont le plaisir de présenter le Rapport du résultat des affaires de la Banque pour l'année terminée le 31 octobre 1911.

Balance du compte de profits et pertes au 31 octobre 1911	\$ 961,789.11
Profit net pour l'année terminée le 31 octobre 1911	2,276,518.75
Profit net pour l'année terminée le 31 octobre 1910	2,467,677.50
Profit net pour l'année terminée le 31 octobre 1909	3,400,000.00
Profit net pour l'année terminée le 31 octobre 1908	\$ 703,985.36

Dividende de 2 1/2 p.c. payé le 1er mars 1911. \$360,000.00

Dividende de 2 1/2 p.c. payé le 1er juin 1911. \$360,000.00

Dividende de 2 1/2 p.c. payé le 1er septembre 1911. \$360,000.00

Dividende de 2 1/2 p.c. payé le 1er décembre 1911. \$360,000.00

Montant crédité au compte de réserve. \$3,000,000.00

Montant déposé pour nouveaux édifices pendant l'année. 708,000.00

Balance du compte de profits et pertes au 31 octobre 1911. \$1,855,185.36

Depuis la dernière assemblée annuelle, des succursales ont été ouvertes à Grand Falls, Terrebonne, West Sumner, C.A., Suffield, Alta, Athabasca, C.A., Kamloops, C.A., et Port Haney, C.A.

Une réunion spéciale des actionnaires, tenue le 5 septembre, 1911, une émission de \$1,600,000 de nouvelles capital-actions de la Banque à \$100,000 et à date fixe, \$1,013,000 du nouveau stock a été soulevée.

Il a été décidé d'augmenter le compte des édifices de la Banque à un montant qui, tout en étant encore guidé par une grande prudence, approche plus près encore de la valeur de nos terrains et édifices, comme actif, que ne le permettait l'ancienne coutume.

Tous les bureaux de la Banque, y compris le bureau-chef, ont été inspectés durant l'année.

(Signé) R. B. ANGUS, Président.

Banque de Montréal.
4 décembre 1911.

LE RAPPORT GENERAL

Le rapport général au 31 octobre 1911 se lisait comme suit :

PASSIF.

Capital-actions	\$14,887,570.00
Reserve	\$15,000,000.00
Balance de profits reportée	1,855,185.36
Dividendes non réclamés	\$16,855,185.36
Dividende trimestriel, payable le 1er déc., 1911	1,508.01
Billets de la banque en circulation	360,000.00
Dépôts ne portant pas intérêt	17,216,693.37
Dépôts portant intérêt	32,104,263.37
Balance due aux autres banques en Canada	\$15,914,654.00
	46,187,554.74
	135,538,261.10
	175,687.44
	197,816,157.28
	\$229,920,420.65

ACTIF.

Espèces or et argent	\$9,627,050.47
Billets du gouvernement à demande	9,717,605.75
Dépôt au gouvernement du Canada, requis par l'acte du Parlement pour la garantie de la circulation des billets de banque en général	700,000.00
Du par des agences de cette banque et d'autres banques en Grande-Bretagne	14,566,291.85
Du par des agences de cette banque et d'autres banques, à l'étranger	3,408,981.89
Prêts à demande et à court terme, en Angleterre et aux Etats-Unis	42,602,772.00
Dépôts de sécurité du Dominion et du gouvernement provincial	60,578,045.74
Obligations, débentures, stocks de chemin de fer et autres	675,479.94
Billets et chèques d'autres banques	16,134,307.80
	7,013,395.71
	104,445,885.47
Edifices de la banque à Montréal et succursales (Évalués à \$9,088,000.00 Terrains, \$4,735,000.00; Edifices, \$4,353,000.00)	4,000,000.00
Prêts courants et acomptes au Canada et ailleurs, déduction faite de la réserve de l'intérêt, et autres actifs	121,053,065.71
Dettes garanties par hypothèques ou autrement	188,204.43
Dettes en souffrance non spécialement garanties, (après avoir pourvu aux pertes probables)	233,265.04
	121,474,535.18
	\$229,920,420.65

Banque de Montréal.
Montréal, 31 octobre, 1911.

DISCOURS DU PRESIDENT

Le président, M. R. B. Angus, proposa alors l'adoption du rapport, appuyé par le vice-président, Sir Edward Clouston, Bart. Le président dit :

"J'ai l'honneur de proposer l'adoption du rapport, et en le faisant, je dois attirer l'attention des actionnaires sur deux changements importants dans le rapport annuel.

L'un, qui fut autorisé par vous à l'assemblée spéciale du 5 septembre, et approuvé subsequmment par le bureau du trésor, pourvoyant à une augmentation de \$1,600,000 dans le capital-actions — surtout en vue d'augmenter d'autant le droit d'émission des billets en circulation. Cela paraissait urgent, vu que la circulation des billets de cette banque avait atteint la limite légale, savoir, le montant du capital payé, et comme plusieurs autres banques se trouvaient dans la même position, on craignait une rareté de numéraire.

Un autre changement considérable dans le rapport est celui du compte des bénéfices de la Banque, qui, pendant des années, était représenté par la somme relativement insignifiante de \$600,000, malgré les dépenses considérables de la Banque et pour fournir des locaux convenables répondant à l'augmentation des affaires par tout le pays. Vos directeurs ont été critiqués pour avoir chargé aux profits de l'année le plein montant du coût dans ce chapitre, et on a suggéré que notre système devrait être changé pour se conformer à celui des autres banques dans les rapports publics. Nous avons donc fait une évaluation modérée des propriétés, l'on vous soumet maintenant, savoir, \$9,088,000, terrains, \$4,735,000 et bâtiments, \$4,353,000, et nous avons repris moins la moitié, savoir \$4,000,000, afin de mieux représenter cet item à l'état de comptes. Pour clore le compte des bénéfices on a donc appliqué la somme de \$3,400,000 et la balance a été reportée.

Les appels sur les nouvelles actions se distribuent sur une période de 9 mois, et quand les versements seront complétés, le capital-actions sera augmenté de \$16,000,000 et la réserve d'autant.

Le 15 septembre dernier, nous avons éprouvé une perte de \$721,720.00, qui ont été volés à New Westminster, une de nos succursales importantes, où l'on avait réuni une somme considérable pour le paiement des gages. On a recouvré une petite partie du montant, outre l'assurance, et la balance a été rayée.

Les affaires de la Banque ont été assez prospères pendant l'année, bien que l'emploi des fonds disponibles, par prêts à demande ou à court terme, ait moins rapporté que d'habitude, les taux d'intérêt ayant été très bas à New-York et à Londres durant cette période. Les dépôts ordinaires indiquent une bonne augmentation, tandis que les dépôts à termes ont quelque peu diminué, vu que nous ne voulions pas encourager une augmentation dans le taux d'intérêt.

Les marchés financiers de la Grande-Bretagne et du continent européen ont absorbé largement les obligations et les actions canadiennes, municipales, industrielles et de chemins de fer. Il y a une courte période de ralentissement, mais cet état est disparu, et il y a une bonne demande pour les bons valeurs. Il y a largement place pour le capital étranger dans ce pays, qui se développe si rapidement et il est d'autant plus nécessaire, qu'aucune émission de valeur douteuse ne soit offerte au capitaliste étranger.

Pendant l'année que nous examinons, le Canada a joui d'une grande prospérité dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, et nous doute qu'il ait ajouté beaucoup à ses richesses permanentes et productives; bien que cela se voit plus dans les provinces de l'Ouest et la Colombie, cependant, Ontario, Québec et les Provinces Maritimes n'ont pas manqué d'y participer.

L'industrie minière de la Colombie Anglaise s'est réveillée, bien que la grève prolongée des charbonniers ait gêné l'exploitation des mines et diminué leur production. Les mines d'Ontario ont rapporté merveilleusement. Le fer et le charbon de la Nouvelle-Écosse ont produit largement et donneront plus de bénéfices quand leur organisation sera plus complète.

LE RAPPORT ANNUEL

Le rapport général au 31 octobre 1911 se lisait comme suit :

PASSIF.

Capital-actions	\$14,887,570.00
Reserve	\$15,000,000.00
Balance de profits reportée	1,855,185.36
Dividendes non réclamés	\$16,855,185.36
Dividende trimestriel, payable le 1er déc., 1911	1,508.01
Billets de la banque en circulation	360,000.00
Dépôts ne portant pas intérêt	17,216,693.37
Dépôts portant intérêt	32,104,263.37
Balance due aux autres banques en Canada	\$15,914,654.00
	46,187,554.74
	135,538,261.10
	175,687.44
	197,816,157.28
	\$229,920,420.65

ACTIF.

Espèces or et argent	\$9,627,050.47
Billets du gouvernement à demande	9,717,605.75
Dépôt au gouvernement du Canada, requis par l'acte du Parlement pour la garantie de la circulation des billets de banque en général	700,000.00
Du par des agences de cette banque et d'autres banques en Grande-Bretagne	14,566,291.85
Du par des agences de cette banque et d'autres banques, à l'étranger	3,408,981.89
Prêts à demande et à court terme, en Angleterre et aux Etats-Unis	42,602,772.00
Dépôts de sécurité du Dominion et du gouvernement provincial	60,578,045.74
Obligations, débentures, stocks de chemin de fer et autres	675,479.94
Billets et chèques d'autres banques	16,134,307.80
	7,013,395.71
	104,445,885.47
Edifices de la banque à Montréal et succursales (Évalués à \$9,088,000.00 Terrains, \$4,735,000.00; Edifices, \$4,353,000.00)	4,000,000.00
Prêts courants et acomptes au Canada et ailleurs, déduction faite de la réserve de l'intérêt, et autres actifs	121,053,065.71
Dettes garanties par hypothèques ou autrement	188,204.43
Dettes en souffrance non spécialement garanties, (après avoir pourvu aux pertes probables)	233,265.04
	121,474,535.18
	\$229,920,420.65

Banque de Montréal.
Montréal, 31 octobre, 1911.

Les manufacturiers ont été très occupés, et de nouvelles industries de toutes sortes surgissent dans toutes les parties du Canada.

Par l'immigration venant de l'Europe et des Etats-Unis, le Canada a ajouté 348,635 Ames à sa population, une augmentation sur l'année précédente de 56,369. Cet item seul représente un gain considérable; on a diversément évalué la valeur en argent et en valeurs de chaque immigré, mais nous savons que le total est élevé, mais le bénéfice en est encore plus marqué par l'entrée au pays de tant de mains additionnelles, la plupart des ouvriers de ferme, qui s'établissent sans délai sur les terres qui s'ouvrent à leur travail.

L'augmentation de l'immigration, le développement conséquent de la nouvelle superficie et les nombreuses conditions climatiques rendent difficile l'estimation des résultats de la récolte. Par exemple, les chiffres généralement acceptés pour l'année écoulée variaient de 80 à 95 millions de blé, tandis que le rapport final atteignait véritablement 118 millions. On ne peut donc se fier à une source unique pour l'estimation de la récolte de l'année. Il dit en parlant des récoltes de l'Ouest:

Les estimations hâtives faites par des juges compétents atteignent environ 200 millions de minots. Cependant depuis ces estimations ont été réduites à environ 180 millions, vu les conditions de température défavorables. Bien que la qualité, cette année, en somme, ne soit ce qu'elle devrait être, la moyenne des prix payés pour les qualités moindres est même meilleure que les prix obtenus par le passé pour des qualités supérieures, et conséquemment les profits en argent nets seront les plus considérables jamais obtenus dans le Nord-Ouest.

Si l'on considère l'effet de la récolte du blé au point de vue de son influence sur la prospérité de notre Dominion, la valeur des autres céréales produites dans notre Nord-Ouest ne doit pas être mise de côté. Si l'on accepte les estimations présentes des différentes récoltes importantes, qui sont comme suit:

Blé	180,000,000 minots
Avoine	200,000,000 minots
Orge	35,000,000 minots
Lin	7,000,000 minots

La valeur en argent pour le foin, à la moyenne des prix en vigueur aujourd'hui, serait approximativement de \$25,000,000. Quant aux récoltes de céréales, on ne peut pas se fier à une estimation, si l'on considère qu'elle provient exclusivement de différentes autres sources, telles que animaux, foin, récolte de racines et produits de crémérie.

La construction de chemins de fer particulièrement dans le Nord-Ouest continue à manifester une grande activité; et tandis que son effet immédiat profite au pays par le développement du travail, on ne peut pas se fier à une estimation, si l'on considère qu'elle provient exclusivement de différentes autres sources, telles que animaux, foin, récolte de racines et produits de crémérie.

Il est très important de remarquer les immenses travaux d'irrigation dans le Nord-Ouest par lesquels les terres arides sont changées en champs fertiles destinées à devenir le lieu d'habitation d'une grande population agricole. Quant aux fermes toutes préparées, on ne peut les évaluer assez vite pour répondre aux demandes de ceux qui aimeraient à être colons. Bien que les chemins de fer aient pris l'initiative de cette entreprise, elle est suivie par de grands propriétaires de ferme et capitalistes de la Grande-Bretagne qui, poussés par des motifs patriotiques dans quelques cas, font de semblables placements dans le but de fournir des hommes et d'aider à l'écoulement de population venant de la mère-patrie. Les fermes expérimentales pour l'instruction et la commodité des colons sont aussi d'un immense avantage et s'étendent graduellement à chaque province du Dominion.

Une revue des différentes branches du commerce et de l'industrie dans tout le Dominion n'est pas de mon ressort, bien que la Banque ait de vastes opérations qui s'étendent dans la vie commerciale du pays, et y touche en tous points. Cependant j'essaierai d'en faire un résumé succinct.

Le commerce de nouveautés de 1911 a été quelque peu insuffisant. Au printemps les assortiments étaient considérables et la demande peu forte, ceci étant jusqu'à un certain point l'effet de l'année antérieure, mais une amélioration sensible s'est fait sentir avec des perspectives beaucoup meilleures.

Dans les cotons canadiens on a constaté une grande augmentation à des prix fixes, et les importations diminuent graduellement.

De bonne heure dans l'année aussi nos fabricants de lainage et worsteds ont souffert de la concurrence des importations de l'étranger. Des marchandises destinées aux Etats-Unis, où les marchés étaient encombrés, furent, suivant les rapports Bradford, vendues au Canada, à sacrifice, mais cet état de choses a disparu et les moulins sont maintenant bien occupés à fabriquer des marchandises pour la prochaine saison.

Certes des autorités compétentes déclarent que le commerce de gros est à présent dans un état comparativement florissant et que l'augmentation de la production de fer et de quincaillerie et d'épicerie sont décidément bons, bien que les profits soient quelque peu rognés par une concurrence excessive.

Dans le commerce de chaussures, il s'est fait des transactions apparemment profitables, malgré le prix élevé du cuir. Un changement très remarquable s'est fait sentir dans le commerce de beurre et de fromage, comparé aux affaires de l'an dernier. Les fermiers ont reçu 3c de plus par livre de fromage, et 5c et 6c de plus pour le beurre. On a réalisé une augmentation considérable dans la production de l'année, ce qui démontre que les fermiers ont reçu au moins \$3,000,000 de plus pour leurs exportations de produits de crémérie que durant la période correspondante de l'année précédente.

La récolte du foin dans le Dominion pour 1911, a été moindre que l'an dernier, mais les fermiers ont réalisé de plus gros bénéfices en le vendant de \$2 à \$3 par tonne de plus, et il existe une grande demande de la part des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

L'exportation des bestiaux diminue chaque année, ceci étant dû dans une grande mesure à la grande consommation dans les marchés du pays et à l'augmentation de la population dans l'Est et l'Ouest.

Les pêcheries sur la côte de l'Atlantique, ont été très prospères, et au dernier, tous ceux qui venaient du poisson ont fait de grosses captures et

ont obtenu les plus gros prix. Ceci est vrai généralement quant aux Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Pour ce qui regarde la côte du Pacifique, l'embarquement du saumon a été dans la moyenne. Le marché est actif et les prix bas. Les autres conditions des pêcheries sont généralement satisfaisantes.

De récents changements dans le tarif des Etats-Unis, la chute comparative des pouvoirs hydrauliques dans ce pays, ont placé la fabrication de la pulpe et du papier du Canada en vogue. Plusieurs de nos moulins ont été heureux dans leurs transactions; et avec nos immenses forêts d'épinettes et nos pouvoirs hydrauliques incomparables, cette industrie est sûre d'avoir un développement naturel dans ce pays.

Le commerce de bois de construction a été mauvais durant toute l'année, particulièrement dans la Colombie Anglaise, qui devait faire face à la concurrence des Etats de l'Ouest, et le bois a été importé aux marchés canadiens à cause de la presque complète paralysie du commerce dans leurs environs. Dans l'Est, et particulièrement dans ces derniers temps, on a constaté une amélioration sensible dans le commerce d'exportation et de ventes au pays. Dans ce dernier il s'est fait sentir une animation sans précédent et une bonne demande à cause de l'activité des constructions.

Ceci m'amène à remarquer que des transactions dans les immeubles ressemblent trop à de la spéculation. A Montréal et dans d'autres villes de l'Est, le prix on dit jusqu'à un certain point, tranquilles jusqu'à ces derniers temps, où le public réellement apprécié le besoin de faire l'achat de maisons et de constructions commerciales, à cause de l'augmentation considérable de la population. De là, l'augmentation dans les valeurs, ce qui n'est pas sans justification.

Le commerce du port de Montréal fait voir une grande augmentation. La quantité totale du grain exporté durant la saison de navigation est d'environ 29,388,359 minots, comparée à 26,349,514 minots durant la dernière saison, alors que les exportations avaient presque doublé.

Vu que les produits agricoles se sont vendus à de bons prix, les cultivateurs du Canada ont fait une bonne année, ce qui se reflète dans l'état satisfaisant des affaires générales dans toutes les parties du Dominion.

Il ne peut y avoir de marque plus certaine de l'activité des affaires et de la prospérité générale du pays que les recettes de chemins de fer, qui sont colossales.

J'ai le regret d'annoncer la démission de Sir Edward S. Clouston, baronet, comme gérant général de la Banque. Après 47 ans de services, dont 20 passés comme premier dans le bureau exécutif, il est tout naturel qu'il aspire à se reposer des devoirs ardu de cette fonction.

Je suis heureux de dire, cependant, que son jugement mûri par l'âge et sa grande expérience sont encore à la disposition de l'administration, dans le bureau du vice-président.

Il aura pour successeur M. H. V. Meredith, un fonctionnaire capable et bien qualifié, qui s'entourera d'hommes capables comme on en trouve toujours dans le personnel de la Banque.

SIR EDWARD CLOUSTON.

En secondant l'adoption du rapport, Sir Edward Clouston dit:

Vu que le président a traité des affaires générales du pays, je me bornerai à faire quelques remarques sur le rapport dont vous avez une copie entre vos mains.

Pour nous conformer aux désirs des actionnaires, desirés exprimés à plusieurs reprises, nous avons décidé de suivre la coutume des autres banques du Canada, nous avons montré le montant dépensé en nouveaux édifices de banque au cours de l'année dernière.

Nous avons aussi obtenu des estimations de tous nos terrains et immeubles, et je ne crois pas qu'on nous accuse de surestimation quand nous en mettons la valeur, dans notre rapport, à \$4,000,000, soit un peu moins que la valeur du terrain seul. En effet, au montant de \$9,000,000 on devrait ajouter le coût des édifices non terminés, ce qui fait \$700,000. L'augmentation de \$3,400,000 sur les rapports précédents a été employée en partie, à porter notre réserve à un montant égal à notre capital-actions, et le surplus a été porté à notre compte de profits et pertes. Si j'avais à parler comme simple individu, et non comme porte-parole du conseil de direction, je ne conseillerais pas d'augmenter, à l'avenir notre réserve au-delà du capital-actions. Je garderais toujours le compte de profits et pertes à son chiffre actuel, comme réserve, dont on se servirait quand les directeurs le jugeraient à propos dans les intérêts de la Banque, et je distribuerais le surplus des profits, une fois les appropriations faites, entre les actionnaires.

La diminution des dépôts, comparée avec l'année dernière, s'explique par le fait qu'ailleurs nous avions de très gros dépôts spéciaux, qui furent distribués peu de temps après. Le commerce des dépôts est régulier de la part des particuliers. L'augmentation dans nos prêts démontre que notre commerce canadien augmente régulièrement. Vous conviendrez avec moi que le rapport est satisfaisant.

Le président a mentionné que j'ai décidé de me retirer du bureau exécutif. J'ai fait un stage passablement long, car je trouve que mon service dans la position de gérant général a fait que j'ai oublié beaucoup de choses de mes précédentes. Je n'ai pas oublié, néanmoins, que si les corporations peuvent durer indéfiniment, ceux qui les administrent finissent un jour par partir; voilà pourquoi j'ai toujours agi de façon à ce que la retraite d'un employé quelconque n'entraîne en aucune façon les affaires de la banque. En passant, les rôles du conseil d'administration, je crois agir dans l'intérêt de la Banque et de ses actionnaires.

M. Meredith a passé toute sa vie commerciale active au service de la Banque; il est au courant de ses traditions, et a toujours donné satisfaction par le passé. Je ne doute pas qu'il réussisse aussi bien dans les hautes fonctions auxquelles il est appelé, et je suis certain que les affaires de la Banque seront convenablement administrées.

Le Rév. G. H. Parker dit ensuite quelques mots, demandant si l'on pouvait augmenter les dividendes des actionnaires, vu que le pouvoir de rendement de la banque avait profité.

M. R. B. Angus — "Cette ques-

tion a déjà été touchée par le gérant général sortant. Il parlait, sans doute, pour lui-même et sans avoir ce que l'année rapporterait, alors que nous serons plus en position de dire quels seront les profits. Il est certain que si les profits sont raisonnables, on augmentera le dividende, mais cela dépend du résultat des affaires de l'année, dont on ne saurait rien dire de définitif à l'heure.

Le rapport annuel fut unanimement adopté.

Il fut alors proposé par M. Hugh Paton secondé par M. Geo. Hooper que les remerciements de l'assemblée soient présentés aux président, vice-président et aux directeurs pour leur sollicitude aux intérêts de la Banque.

M. Hugh Paton — "On m'informe qu'on n'a pas l'habitude de parler sur cette motion. Je me contenterai donc de remarquer que cela est bien de mise en l'occurrence s'il faut en parler par les votes de l'année et le travail de la Banque tel que produit sous nos yeux par le rapport qui nous est présenté."

La motion fut alors adoptée unanimement.

Le président, M. Meredith, de la part du président, du vice-président et des directeurs, je désire vous remercier pour le renouvellement de cette marque de confiance. Nous avons pu transiger les affaires de la Banque durant l'année avec le loyal support du personnel, tous se sont montrés anxieux de travailler à l'avancement des intérêts de cette institution. Je sens que tous les officiers et le personnel ont fait leur devoir, et de leur part, je désire vous exprimer notre appréciation pour le support cordial que nous avons toujours reçu, au cours de nos travaux."

(Applaudissements.)

Proposé par Sir Thomas G. Shaughnessy, secondé par M. C. R. Hosmer, que les remerciements de l'assemblée soient offerts aux gérant général, l'assistant gérant général, les surintendants, les inspecteurs, les gérants et autres officiers de la Banque pour leurs services durant l'année.

Ce fut adopté à l'unanimité.

Le gérant général (Sir Edward Clouston) — "Pour moi-même, l'assistant et les autres officiers de la Banque, je désire vous remercier pour cette bienveillante motion. J'ai toujours remarqué que le succès de tous ceux qui ont occupé ma position dépend, en grande partie, de l'efficacité et de la loyauté de son personnel. Je suis sûr que j'en ai largement profité de la part de la Banque, et de la part du personnel, il me fait plaisir de vous remercier de ce signe de confiance continue."

M. C. H. Cahan, C.R. — "Comme actionnaire, je crois que ce serait l'expression des sentiments de tous les actionnaires de cette Banque, si nous, comme actionnaires, propositions une expression de nos regrets à la nouvelle retraite de Sir Edward Clouston comme chef du bureau exécutif de la Banque, et aussi une expression de notre appréciation pour les services insignes qu'il a rendus à cette Banque et à nos clients. Sir Edward Clouston a tenu durant plusieurs années une place très importante et distinguée dans les affaires de banque au Canada.

Non seulement son expérience et ses services ont été d'un secours inappréciable à cette banque, mais grâce à son jugement sain et à ses connaissances étendues en affaires, ses conseils ont été d'un secours inappréciable aux clients de cette banque, qui y ont souvent eu recours.

"Par conséquent, en qualité d'actionnaire, je désire proposer une résolution exprimant l'appréciation que nous faisons des services rendus par Sir Edward Clouston, et le regret, vu des raisons de santé, et de long service, que nous éprouvons d'apprendre qu'il abandonne la charge de premier officier exécutif de la Banque. Cette résolution fut appuyée par M. James Skeoch, et adoptée à l'unanimité.

Sir Edward Clouston: "Je remercie le proposer et le second de cette résolution, de même que tous les actionnaires pour tout ce qui a été dit. Je me suis toujours efforcé de faire de mon mieux, dans les intérêts de la banque, durant mes longs rapports avec cette dernière, et je regrette beaucoup d'avoir à abandonner la charge de gérant général.

On procéda alors à l'élection des directeurs, et après quelques instants les scrutateurs choisis à cette fin, déclarèrent que les messieurs suivants avaient été élus: MM. R. B. Angus, A. Baumgarten, Sir Edward Clouston, Bart.; E. B. Greenfield, C.R.; Hosmer, Sir William C. Macdonald, Hon. Robert Mackay, H. V. Meredith, D. Morrice, James Ross, Sir Thomas G. Shaughnessy, K.C.V.O.; le très honorable Lord Strathcona et Mont-Royal, G.C.M.G., G.C.V.O.

DIRECTEURS ELUS.

A une assemblée des directeurs, tenue plus tard, le très honorable Lord Strathcona et Mont-Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., fut élu président honoraire de la banque, M. R. B. Angus, président, et Sir Edward Clouston, Bart., vice-président.

ON A CONTINUE HIER APRES-MIDI L'INSTRUCTION DANS L'AFFAIRE DE LA UNITED SHOE MACHINERY.

LE COLUMBIA

AVANT TOUT



Rien n'est plus présentable qu'un Graphophone COLUMBIA comme cadeau de Noël ou du jour de l'An.

Appareils à Disques sans cornet, de
\$30.00 à \$250.00

Appareils à Disques avec cornet, de
\$20.00 à \$60.00

Appareils à Cylindres, de
\$15.00 à \$125.00

Le plus grand répertoire et stock de la
Puissance du Canada.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

FOISY FRERES, 210-216 Ste-Catherine Est
COIN SANGUINET

Département de Gros et Détail.

Le Club Chénier

Une grande assemblée du Club Chénier aura lieu dimanche prochain, aux salles du club, No 17 rue Rouville, à 8 hrs du soir. Tous les libéraux du quartier Hochelaga sont spécialement invités à être présents à cette réunion, où il sera traité de choses importantes, par des personnes en vue du parti libéral.

Qu'on n'oublie pas, c'est pour dimanche soir, à 8 hrs, et que tous les libéraux d'Hochelaga se rendent en foule.

207-4

La "Manon" de Massenet au Majesty's

On en donne une belle représentation. — Madame DeReyne est une brillante chanteuse.

Si "Manon" n'est pas la plus belle œuvre de Massenet, ni sa plus caractéristique, — puisqu'il a écrit "Werther" et le "Jongleur", — c'est du moins sa plus populaire. Cela tient sans doute au charme de plusieurs de ses mélodies qui chantent à l'oreille de tous, comme le "Rêve", la "Petite Table" ou "Vision"; et aussi à ce que l'œuvre est simplement écrite et ne présente aucune subtilité. Cela s'entend bien, sans effort; et il y a tout un public qui en sait vraiment gré à l'auteur.

De fait, les premiers actes sont très intéressants: l'arrivée de Manon et sa rencontre avec des Grieux, plusieurs parties du deuxième acte, enfin la scène de Saint-Sulpice sont de jolies pages, bien écrites et qui sont bien du caractère de l'époque. La fin de l'œuvre est moins égale: l'acte des joueurs est assez médiocre, surtout si l'on en exclut la partie chantée par Manon qui, dans la version originale, vient à un acte précédent, et la scène de la mort manque décidément de pathétique, malgré quelques beaux moments.

Mais l'œuvre fournit deux excellents rôles, un bon nombre de jolis airs et plusieurs scènes agréables: en voilà assez pour former un ensemble qui plait et qui laisse une bonne impression.

Comme cela semble devenu une habitude le mardi, il y avait moins de monde hier qu'aux autres soirs; mais le public a paru fort goûter l'excellente interprétation qu'on a donnée de "Manon": la fin de l'acte de Saint-Sulpice surtout a été saluée de longs applaudissements.

On a fait plusieurs modifications de mise en scène sur l'an passé, et on a rétabli le dialogue, ce qui n'est pas très heureux quand il y a dans la distribution plusieurs artistes qui ne parlent qu'imparfaitement le français.

AVIS

Vendredi prochain, fête de l'Immaculée Conception, le "Canada" ne sera pas publié.

Quantité et qualité

Si vous pouviez connaître exactement les moyens d'acheter de la plupart des lecteurs d'un bon journal du matin et de ceux d'un bon journal du soir vous vous croiriez en présence d'une statistique inventée plutôt que réelle.

Car la différence entre ces deux classes est très grande et réellement importante pour un marchand.

Ce n'est pas la quantité des lecteurs qu'il faut prendre en considération, mais leur qualité.

Imbroglia à la commission des licences

AU GRAND MECONTENTEMENT GENERAL, LES COMMISSAIRES ONT AJOURNE LA SEANCE D'HIER QUOIQU'ILS AIENT 300 OPPOSITIONS DE LA DOMINION ALLIANCE A CONSIDERER. — ON SE DEMANDE CE QUE FERA LA COMMISSION.

Pour la deuxième fois la commission des licences a ajourné sa séance après en avoir fixé le jour du haut du Banc. Cet état de choses est évidemment critiqué par les nombreux intéressés que l'on fait dériver inutilement, prétextant, on ne sait trop quelles raisons.

La situation faite aux détenteurs de licences qui sont anxieux de savoir si une opposition quelconque ne leur est pas faite, cause aux hôteliers de grands dommages.

Hier la salle de la Cour du Banc du Roi où se tiennent les séances était remplie d'hôteliers et d'autres personnes rendues là pour les besoins de certaines causes. Deux heures et demie était l'heure fixée pour l'ouverture de la séance. A 3 h. 14 les Commissaires n'étaient pas encore montés sur le Banc: l'impatience gagnait les assistants. Tout à coup le secrétaire des Commissaires appelle en chambre du président de la Commission, les avocats et autres personnes dont le permis est sous le coup d'opposition.

On a donc compris de suite que la séance de la Commission se tiendrait en chambre à "huis clos"; cependant elle était convoquée pour être publique. Les représentants des journaux présents à la séance se sont transportés devant la chambre du juge Choquet demandant à être admis. Ce fut un refus: le représentant de notre journal prit l'initiative de demander par écrit l'autorisation refusée de vive voix. Le président de la Commission des Licences communiqua la demande à ses collègues, ce qui donna lieu à une discussion. Le résultat fut qu'un des avocats présents déclara que selon la loi, la Commission devait siéger en public et que pour éviter des complications elle devait se transporter à la Cour de Police, lieu de ses assemblées; voir article 25, page 1. — Lois des Licences. Devant la persistance de M. le recorder Weir à vouloir siéger en chambre, M. le juge Bazin se leva et par ce fait la séance fut suspendue.

Avertissement de cela l'assistance qui abandonnant la salle avait envahi le couloir de la chambre des juges se retira en murmurant, et sans connaître le jour de la future séance.

Nous avons tenu à connaître les raisons qui ont motivé cette façon d'agir à deux reprises différentes des Commissaires des Licences. Il apparaît que l'état de santé de M. le Recorder

Weir ne lui permet pas de siéger dans une salle dont l'atmosphère serait plus ou moins chargée de miasmes: si tel est le cas, l'article 25 parag. 3, Lois des Licences, règle le cas du commissaire, M. Weir. D'autre part, nous tenons d'une personne dont l'autorité dans la question des licences est incontestable, que l'on se trouve cette année à la Commission, dans un embarras comme jamais il ne s'en est vu de semblable.

Plus de 300 oppositions sont faites aux Commissaires pour des permis à accorder. Ces 300 oppositions viennent de la part de la Dominion Alliance, faites par son secrétaire J.H. Roberts. Peut-on s'imaginer la quantité de travail qu'occasionne cette société dans le sein de la Commission des Licences.

Si au moins, nous disaient, les oppositions avaient une certaine valeur: mais non, il y en a même qui frisent l'indécence, tellement elles sont inacceptables. Exemple.

Une opposition est faite à un hôtelier pour avoir vendu un verre de boisson à un des "mouchards" de la Dominion Alliance à 7 heures moins 5 minutes du matin: l'heure d'ouverture étant d'après la loi 7 heures. Voilà 80 pour cent de la valeur des oppositions qui sont faites cette année.

Comme chaque opposition entraîne une enquête, qui quelquefois prend une journée, que les Commissaires ne se rencontrent en comité que deux fois par semaine, une fois s'il y a une séance publique. On voit d'ici que 150 jours ne suffisent pas pour régler les permis sur lesquels pèse une opposition.

On trouve qu'il y a un abus, dans la latitude accordée à M. J. H. Roberts pour faire des oppositions, cette latitude il faut la restreindre: les paragraphes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, et 18 de l'article 25 de la loi des Licences spécifient ces oppositions, mais au moins que ces oppositions soient pour le moins acceptables.

D'ailleurs, nous faisons observer notre interlocuteur, ces 300 licences seraient-elles abolies que nous serions obligés d'après la loi, de les remplacer par 300 autres; et qui nous dit que les nouveaux titulaires des licences seraient de meilleurs hôteliers que ceux que nous aurions mis de côté.

Un gros incendie à la Peck Rolling Mills

UNE GRANDE PARTIE DE LA BRIGADE EST APPELEE POUR COMBATTRE UN FEU DONT ON IGNORE ENCORE LES ORIGINES.

A six heures hier soir une double alarme appela les pompiers sur la rue Mills. Le feu était aux usines de "The Peck Rolling Mills Co", manufacturiers de quincailleries. Le feu avait été découvert par des passants le long du canal. Quand le chef de district Lussier arriva avec les pompiers des stations 1, 3, 4, 9 et 12 les flammes avaient gagné la toiture des immenses ateliers et se lançaient dans les airs à de très grandes hauteurs: le spectacle était grandiose.

Le deuxième alarme amena sur le lieu du sinistre les stations 2, 5 et 7, ainsi que le chef Tremblay, le chef adjoint St-Pierre, les chefs de districts Brière et Mann. Le feu vigoureusement attaqué par de nombreux jets d'eau fut rapidement sous contrôle.

Les causes du feu ne sont pas bien déterminées mais les premiers témoins arrivés sur les lieux déclarent que les flammes ont pris naissance dans la chambre des fournaux alimentées à l'huile. De là elles ont gagné la toiture qui sur une longueur de 200 x 90 pieds a été brûlée.

Les dégâts sont considérables; seulement quand on aura connu les dommages causés aux machines pourra-t-on les estimer à leur juste valeur.

La pression de l'eau était bonne, il n'y a pas eu d'accidents.

Les marchands de nouveautés

ILS SE PRONONCENT CONTRE UN TROISIEME SOIR DE FERMETURE. — ILS DISCUTENT LES MOYENS POUR METTRE FIN AU "SHORTAGE".

La société des marchands de nouveautés, succursale de l'association des marchands détaillants de la province a tenu son assemblée régulière hier soir, sous la présidence de M. J. O. Gareau. Assistaient à la réunion: MM. E. Lamy, O. Lemire, A. Rouleau, J. P. Gervais, E. Desjardins, J. Vallières, L. P. Cardin, L. E. Beauchamp, W. U. Boivin et autres.

Les grandes questions débattues se rapportent aux pertes subies (shortage) par les marchands qui n'ont pas la prudence de mesurer ou peser les marchandises qu'ils reçoivent de manufacturiers trop peu scrupuleux. Ce "shortage" fait subir aux marchands détaillants des pertes considérables. C'est pourquoi le président recommande à ses collègues de ne pas négliger le mesurage ou le pesage: suivant le cas, des produits qu'ils reçoivent, tweed ou lainage. On cite des cas de pertes sérieuses subies par des marchands qui n'ont pas pris les précautions voulues. La "Standard Weight" devrait être exigée dans tous les cas. Quand on nous vend, dit M. Gareau, une marchandise supposée avoir le poids de 16 onces, nous ne pouvons raisonnablement l'accepter si elle ne pèse que douze onces, autrement, nous nous exposons à tromper le client pour nous refaire de nos pertes. La loi est sévère, profitons-en et appliquons-la.

La majeure partie de la séance a été consacrée à la discussion de la fermeture de bonne heure. Tous les membres présents, moins un, se sont prononcés en faveur du statu quo, c'est-à-dire au maintien du règlement

Meubles

Et Garnitures de Maisons

D'ici aux fêtes nous ferons des réductions sur tous nos Ameublements de Salon, Salle à Manger, Chambres à coucher, etc., etc. VU QUE NOUS DISCONTINUONS LES AFFAIRES D'ICI AU MOIS DE MAI PROCHAIN, ceux qui ont besoin de meubler leur maison pour le printemps feraient bien de venir nous voir. Les meubles achetés et payés seront emmagasinés jusqu'au besoin.

Chez **F. Lapointe**,

625 rue Sainte-Catherine Est, Angle Montcalm.

Les honneurs militaires au duc

SON ALTESSE SERA REQUE PAR LE COLONEL ROY ET L'ETAT-MAJOR DE LA 4ème DIVISION.

A l'occasion de sa visite à Montréal, le 12 décembre prochain, le duc de Connaught sera reçu à son arrivée à la gare Windsor par le Colonel A. Roy et les officiers d'état major de la quatrième division, ainsi que par une garde d'honneur des Victoria Rifles.

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Le cinquième régiment des Royal Highlanders fournira la garde d'honneur à l'hôtel Windsor, jeudi soir, 14 décembre, où Leurs Altesse assisteront au bal de la "St-Andrews Society".

Une escorte de cavalerie accompagnera Son Altesse Royale à l'hôtel

de ville, puis à l'Université McGill et enfin à la résidence de Lord Strathcona, sur la rue Dorchester. Or Leurs Altesse ont fixé leur demeure pendant leur séjour à Montréal.

Nouvelles candidatures municipales

ON DEMANDE A M. E. W. SAYER DE SE PORTER CANDIDAT DANS ST-LAURENT, ET A M. NAP. SEGUIN, DANS STE-MARIE.

Une nombreuse délégation s'est rendue auprès de M. E. W. Sayer, de The Sayer Electric Co. et lui a présenté une requête portant neuf cents signatures lui demandant de se porter candidat dans la division St-Laurent, aux prochaines élections municipales.

M. Sayer a exprimé combien il appréciait l'honneur qui lui était fait et a consenti à accepter la candidature. Un comité de ses amis a immédiatement été formé pour préparer la campagne.

M. Sayer est un homme d'affaires dont la position financière est bien établie. Il a donné des preuves de talents et d'énergie et s'est élevé par ses propres forces à la position qu'il occupe. Il a toujours pris un vif intérêt dans les choses sportives et il est membre de plusieurs clubs athlétiques et sociaux.

Il a adressé à ses électeurs une lettre ouverte dont nous citons les principaux passages: "Si je suis élu je travaillerai pour servir les meilleurs intérêts de la ville en général et du quartier en particulier."

Son but sera de travailler pour administrer les affaires de la ville sans venir en conflit avec le bureau de contrôle. Comme électricien d'expérience, il pourra donner d'utiles avis à la ville quant aux contrats pour l'éclairage et tout ce qui est du ressort de l'électricité. Il est d'avis de soumettre les contracteurs en électricité à une licence qui augmentera les revenus de la ville et qui permettra à l'administration de surveiller plus étroitement leurs travaux.

Il veut aussi faire placer des fontaines en nombre suffisant pour remplacer les "dissiminateurs de miasmes" qui se trouvent actuellement dans les parcs. Il veut aussi changer la taxe des salles de rues animées, au lieu de fixer une taxe uniforme, il préférerait que l'on adopte une taxe proportionnelle à la capacité des salles. Il suggère aussi plusieurs autres réformes importantes dont il se fera l'avocat s'il est élu.

Les nombreux amis de M. Nap. Séguin, M.P.P., dans les paroisses St-Vincent de Paul et St-Eusèbe se proposent de lui offrir la candidature au conseil de ville, aux prochaines élections municipales. L'offre de la candidature lui sera faite d'ici à quelques jours.

On se rappelle que M. Séguin (qui est président du club Lemieux), a déjà représenté à l'hôtel de ville, la division Ste-Marie, comme il le fait, dans une autre sphère, au parlement de Québec.

'L'Association de la parole libérale'

TEL EST LE NOM QU'ON SUGGERE POUR LA NOUVELLE ORGANISATION DES ORATEURS ET ORGANISATEURS LIBERAUX.

Hier soir a eu lieu aux quartiers généraux de l'Organisation libérale une réunion de la nouvelle association de ceux qui prennent part comme orateurs ou organisateurs dans les luttes politiques. Après avoir adopté la constitution de la nouvelle organisation, on a fait

des suggestions au sujet du nom qu'on pourrait donner: le nom qui paraît recueillir le plus d'adhésions est celui de "Association de la parole libérale."

On a décidé d'avoir une autre réunion le 12 janvier pour procéder aux élections des officiers.

Le Parlement Modèle

IL TIENDRA SA PREMIERE REUNION LE 17 JANVIER. — LES CHEFS DES DEUX PARTIS REGLENT LES DERNIERES CONDITIONS.

Dans quelques semaines, ou pour être plus juste le 17 janvier prochain, aura lieu, au Monument National, l'inauguration solennelle du Parlement Modèle. C'est l'heureuse nouvelle que le "Canada" est en état d'annoncer le premier à ses lecteurs et au public de Montréal.

A une assemblée spéciale des promoteurs du mouvement, tenue hier après-midi au bureau de M. Maurice Lorange, premier ministre, les grandes lignes de ce que sera le nouveau parlement-école ont été discutées et ratifiées par les jeunes conservateurs (des ministériels) et les libéraux qui composeront la loyale opposition de Sa Majesté.

Parmi les députés présents, hier après-midi, au bureau de M. Lorange, le parti ministériel, "that is to be" était représenté par MM. Lorange, Tancrède Marsil, Félix Deschênes, Armand Trudel, Gordien Mesnard, fils, et Aimé Chassé. Les jeunes libéraux avaient pour députés, MM. Victor Bédard, futur chef de l'opposition, Léonce Plante, Louis McDuff et Oscar Laberge.

Les conditions suivantes ont été arrêtées entre les deux camps: Le parlement sera composé de 221 députés. La limite d'âge des députés pour être élu sera de trente ans, excepté dans le cas de quatre ministres ou députés de chaque côté, qui pourront avoir de trente à trente-cinq ans et être éligibles. La contribution annuelle sera de \$1.00; de plus, chaque parti s'engage à prélever une somme de

\$900.00, devant servir aux frais généraux, etc., ce sera le "budget" proprement dit, car le parlement n'aura pas à sa disposition les millions de notre pays.

Le Parlement-Modèle se réunira tous les mercredis, soirs, au Monument National, dans la grande salle des représentations. Les ministres auront des sièges sur l'avant-scène. Celui du président sera placé à la droite, dans la salle elle-même, et contrairement à l'usage établi à Ottawa, et à Québec, le député qui prendra la parole parlera d'une tribune placée ad hoc en face du siège du président, de l'autre côté de la salle, comme la chose se pratique dans plusieurs parlements d'Europe.

Quant à la question d'économie interne de la nouvelle "Chambre", il est entendu que chaque parti alternera au pouvoir: que les députés seront élus par un comité spécial, à l'exception des étudiants, qui éliront eux-mêmes leurs députés. Il va sans dire que le nouveau parlement sera aussi composé de députés de langue angl